

Aire d'étude : Saint-Nicolas-du-Pélem
Auteur(s) : Piou Jacques (ingénieur)
Cadaastre : 1941 B2 82, 84
Commune : Kerpert
Coord. Lambert : 0197400 ; 1092500
Copyright : © Inventaire général, 1967
Date bordereau : 1987 AVANT
Date d'enquête : 1967
Date mise à jour : 1993/10/15
Date Mistral : 1987 AVANT
Date protection : 1964 : inscrit MH
Dénomination : abbaye
Département : 22
Destinataire : de cisterciens
Dossier : individuel
Élévation : élévation ordonnancée
Étages : 1 vaisseau
Etat : vestiges ; mauvais état
Etude : inventaire fondamental
Historique : Abbaye fondée en 1142 par Alain Le Noir, comte de Penthièvre. Eglise de 1746 à 1754. Reconstruction partielle par Jacques Piou en 1782 (attribution incertaine)
Implantation : isolé
INSEE : 22092
Intérêt : à signaler
Justif. attrib. : attribution par travaux historiques
Justif. datation : daté par source
Lieu-dit : Coat Mallouen
Localisation : Bretagne ; 22 ; Kerpert
Murs gros-oeuvre : granite ; pierre de taille
Parties : chapelle ; communs
Plan : plan symétrique
Protection : inscrit MH
REFERENCE : IA00004217
Région : Bretagne
sauvegarde Ref. : 00004217
Siècle : milieu 18e siècle ; 4e quart 18e siècle
Siècle bis : 18e s.
Statut propriété : propriété privée
Titre courant : Abbaye de Cisterciens
Zone Lambert : Lambert1

I. HISTORIQUE1. CONTEXTE HISTORIQUE (liste des abbés successifs en Annexe 10).

□ Note : Par suite des destructions successives des archives de l'Abbaye, les registres de comptes, les documents juridiques, les baux enfin les diverses précisions qui permettraient de retracer l'histoire précise de la vie de l'abbaye ont toutes disparu □.

A. La Fondation

Ainsi la charte de fondation originale n'existe plus et nous ne possédons qu'une copie de l'acte de confirmation de sa fondation rédigée par le Duc Conan. Celui-ci devient Comte de Bretagne sous le nom de Conan IV à la mort de son grand-père Conan III en 1148; il avait déjà hérité du titre de Comte de Richefont en 1146 à la mort de son père Alain le Noir.

La date de la fondation de l'abbaye est généralement fixée en 1142 or Rouault signataire de la charte est élu évêque de Vannes en 1143. Religieux de Cîteaux et premier abbé de Lanvaux où il fut enterré (dans Tresvaux p. 157 et D. Taillandier, catalogue historique des évêques et abbés de Bretagne dans Histoire ecclésiastique et civile en Bretagne, t. II, 1756, p. CXLV et CXLVII et Janauschex (Père L.), Originum cisterciensium, Vienne, 1877, t. I, p. 52 et 69. Voir aussi Dufief (A.) Les Cisterciens en Bretagne aux XIIe et XIIIe siècles, thèse de 3e cycle, tome II, p. 87 et Sq., ex. multigr.) et Guillaume Evêque de Tréguier (Guillaume II) meurt en 1144. (Barbier -Le Trégor- p. 71). Tresvaux ne cite pas ce Guillaume II dans son catalogue.

Les débuts de l'Abbaye sont sans doute perturbés ce qui incite le Comte Conan à confirmer leur fondation afin de leur "ménager paix et repos" pour éviter "troubles et vexations".

Les troubles auxquels il est fait allusion reflètent les vis-situdes de la Maison de Penthièvre à partir de la mort d'Etienne Comte de Penthièvre, Richefont et Tréguier en 1137.

Les acteurs du conflit sont Henri, Comte de Tréguier (oncle de Conan) toujours opposé à la division de l'héritage paternel et Rivallon (cousin de Conan) fils de Geoffroy Boterel, Comte de Penthièvre.

En résumé, l'abbaye est une fondation privée d'Alain le Noir Comte de Richemont en 1143 ou 1144 avec la seule présence des évêques de Vannes et de Tréguier. Les terres concédées sont difficiles à délimiter aujourd'hui car plusieurs toponymes ne peuvent être traduits et on se perd en conjectures; la carte proposée en Annexe 2 est une hypothèse dont beaucoup d'éléments restent à vérifier. Notamment la localisation du ruisseau "Dordu", qui est cependant déterminée dans le procès de 1666 (A.D.22 H Article 16), les traductions des toponymes : "Frobaeloc" et "Treguel" (ce dernier a été interprété ici comme l'ancien nom de l'Etang Neuf); il en est de même des limites des terres de Raoul Pot et de Saint Connan.

D'autres éléments peuvent être identifiés d'une manière certaine : " cruce[m] lapideam " ne peut être une autre croix que celle située au Sud du bourg de Kerpert (cf. dossier n° 1); "rivulum subtus ecclesia sti Petri emanantem" est le ruisseau qui jaillit de la fontaine située en contrebas et à l'Est de l'église; enfin "magnum lapidem versus sanctum Egidium" est la roche affleurant au Nord-Est du chœur de la chapelle de la Trinité en Saint-Gilles-Pligeaux (cf. dossier n° 2). Une autre question très importante reste en suspens : le territoire concédé à l'Abbaye relevait-il du comté de Tréguier et donc de l'Evêché du même nom, momentanément annexé par Alain vainqueur de son frère Henri ? La signature de l'évêque de Tréguier plaide en faveur de cette hypothèse et comment eut-il été possible au fondateur d'établir une abbaye sur un territoire hors de sa mouvance féodale et des limites ecclésiastiques correspondantes ?

Dans ce contexte, la fondation de l'abbaye devient une caution religieuse et un acte politique consacrant une situation militaire. Le choix de l'emplacement n'est pas laissé au hasard et constitue pour Alain le Noir une main-mise féodale et territoriale très réfléchie.

Le territoire choisi est la paroisse de PLEIAUT [avec ses églises annexes : St Pierre (Kerpert) et St-Connan] zone frontière et par suite mouvante entre quatre évêchés : Tréguier, Quimper, Saint-Brieuc et Dol. Mais surtout zone frontière -zone de marche- entre les plus grandes seigneuries : au Nord, le puissant comté de Tréguier uni momentanément au comté de Penthièvre dans les mains du fondateur Alain le Noir; à l'Est, le Goëlle, à son frère Henri dont dépendait la terre de Quintin;

au Sud, de la terre de Corlay dépendant des Rohan. En outre l'abbaye est implantée tout près de la grande voie Tréguier-Vannes, le grand chemin ducal cité par Jean V en 1440 (cf. Annexe 4).

La confirmation par le Duc Conan IV de cet établissement représente de même la consécration du partage familial et féodal, l'héritage d'Etienne étant ainsi divisé : le comté de Tréguier et le Richemont au duc, le Goëlle et le Penthièvre à Alain fils d'Henri, la terre de Corlay restant aux Rohan.

B. Les siècles obscurs.

.XIIIe

Un seul texte nous est parvenu mentionnant un échange de terre entre le duc Jean Ier le Roux et l'abbé de Coetmalouen en 1284. L'abbaye se déssaisit de terres en Edern, Gouezec, Priziac, Pomerit et reçoit des terres en Magoar et Plésidy (A.D. 22 Série E 923 et deux copies XVIIe in A.P. Château de Quintin, cf. Annexe 3). Geslin de Bourgogne précise que ces terres prirent le nom de terre neuve et qu'elles avaient droit de haute justice s'exerçant à l'étang neuf.

. XIVE

Un texte de 1383 (1er Juillet) nous apprend que les domaines sont soumis à la quevaise et au domaine congéable (A.D. 22 Série H, Art. 1er).

. XVe

Par mandement du duc Jean V le 26 Décembre 1440, les moines obtiennent deux foires annuelles, l'une à la saint Briac (17 Décembre), l'autre à la fête de la Sainte Croix (3 Mai) - (cf. Annexe 4), avec exemption du droit d'impôt sur les vins à concurrence de 5 tonneaux par an.

- Le 25 Mai 1452, l'abbé Henry rend aveu à Tristan du Perrier pour :

1°) la Grange des Fontaines en Canihuel touchant à la terre d'Alain de Trogoff seigneur du Pélinec. Ce toponyme n'existe plus aujourd'hui, serait-ce le lieu-dit "Feunteniau" mentionné par Frotier de la Messelière (le Fief de Quintin, qui serait un fief de la famille Le Minec seigneur de Kerlagadec en Lanrivain ?).

2°) Un pré en Saint-Gilles-Pligeaux touchant à l'étang de Saint Pierre (Kerpert ?) et de l'autre à la terre de Yvon de Penpoullun (vraisemblablement un terrain limitrophe de la paroisse de Kerpert : peut-être en contrebas du village de Kerpenec près de Guerniou).

3°) les rentes dues à l'abbaye par le seigneur du Quellenec (en Saint-Gildas) et par le seigneur de Beaumanoir (en Le Leslay) qui avaient un enfeu (sépulture) dans la chapelle de l'abbaye. (A.D. 22. Série H, titres particuliers, art. 23).

- Cet aveu absolument identique est renouvelé en 1485 par Bertrand abbé à Pierre de Rohan et Jeanne du Poirier. (A.D.22 Série H, titres particuliers, art. 2 B).

- En 1492, après un procès avec les mêmes seigneurs de Quintin, les deux foires annuelles sont maintenues à l'Etang neuf, à la Saint Briac et à la Sainte croix à la condition expresse de célébrer à chaque sainte Croix (3 Mai) une messe de Requiem avec De Profundis sur la tombe de l'une des dames de Quintin inhumée autrefois (A.D. 22, série H, Titres particuliers - art. 2 B).

.XVIe

La première mention des bâtiments est fournie dans un texte de 1571 qui décrit un état déplorable de l'abbaye suite à l'administration de Charles des Chatteaulx (depuis 1546) date à laquelle Charles Tiercelin seigneur des Brosses perçoit en commende l'abbaye : " on a laissé regner les églises, chapelles, maisons, moullins, cloistre et dortoirs, fait plus de dégât et de dépopulation en la forêt et emporter les titres de la d. abbaye, la grande église est en ruynes, il faut refaire la grande crype (choeur ?), le pignon du boult d'en bas (Ouest ?) réparer le cloître carré, le réfectoire et la vieille tour en ruine donnant sur le jardin l'étang et sur le cloître dans une maison annexe autrefois logis des abbés, refaire une grande salle adjacente sur les jardins au-dessus de laquelle il y a 16 chambres pour le dortoir. Ce grand corps de logis servant de logis abbatial en pierre de taille avec salles, chambres, escuries, étables sur l'étang de l'abbaye appelée la maison de Bothoua composé d'une double salle avec deux chambres au bout dont une chambre du trésor (dérobé par des Chatteaulx), un autre logis délabré adjassant et annexé à la maison nommée Bothoua en pierre de taille sur la dite cour avec sept chambres. Sur la chaussée de l'étang un moulin à blé ruiné". (A.D.22. Série H, Art. 3).

La cour Royale de Carhaix ordonne par son procureur général de faire un procès-verbal des ruines "advenues par la faute des précédents asbés qui n'ont pas entretenu les bâtiments en bonne et due réparation".

Le Parlement de Bretagne rend en 1587 un arrêt ordonnant de saisir la mense abbatiale pour concourir aux réparations des bâtiments de l'abbaye. (A.D. 35, série B dans Bourde de la Rogerie). Les archives sont muettes sur les événements historiques lors des troubles de la Ligue.

C. Le XVIIe siècle

A partir de l'Abbatiat d'Erric de Lorraine (1600) et pendant tout le XVIIe siècle, les abbés successifs tenteront de remettre les bâtiments en état. Il semble que tous les essais furent infructueux. Dom Denys Largentier, abbé de Clairvaux, inspecte l'abbaye en 1600 et "constatant les bons devoirs qu'a faits et continue de faire l'évêque de Verdun, commendataire" il se contentera de lui écrire pour lui demander à pourvoir l'église de calices, linge et livres. (A.D. 35, fonds du Parlement, liasse des arrêts de la Grande Chambre 1600 dans Bourde de la Rogerie - op. cité). L'étroite observance sera instaurée à l'abbaye en 1613 (Canivez).

- En 1625, le 18 Août, le sénéchal de la juridiction de Coëtmalouën dresse procès-verbal des bâtiments de l'abbaye en compagnie de Gilles Juhuel sieur du Rocher, receveur des revenus temporels de l'abbaye : l'église est en bon état sauf le lambris dessous le clocher et sur le chœur; le bâtiment à l'Est du cloître a sa couverture en très mauvais état; le bâtiment "grand corps de logeix ... qui consiste en la salle cuisine et office" (corps de bâtiment au Sud du cloître ?) est en bon état. (Archives privées du Château de Quintin, chemise Coetmalouën).

- Le 2 Décembre 1651, le procès-verbal des réparations à faire au bâtiment du dortoir donnant sur la cour (la "longère" s'écroule) est communiqué au procureur d'office à Quintin qui le transmet au "sieur du Serceau, architecte". (A.D. 22, Série H, Art. 31).

Les 7 et 8 Décembre de la même année "noble nommé Gabriel du Sarceau, architecte, à présent occupé à la réédification des bâtiments du château de Quintin" vient à l'abbaye pour dresser un procès-verbal de leur état :

* le dortoir vers la cour abbatiale (92 p. long. x 22 p. large) est en péril de ruine car le mortier n'est fait que de très mauvaise terre. Le parloir sous le dortoir (6p. 1/2 Long. x 22 p. large) a de mauvais murs.

* L'église : la charpente au-dessus du coeur de la croisée et dans le clocher est pourrie.

* Le cloître : la charpente et la couverture sont à réparer sur les quatre faces (A.D. 22. Série H. Art. 31).

Les capacités financières de l'abbaye sont probablement très faibles car en 1653 le pape Innocent X accorde des indulgences " à ceux qui visiteront l'église abbatiale de Coetmaloën à la fête de saint Bernard " sans doute en versant quelque aumône (A.D. 22, Série H, non coté).

En 1654, les religieux et le prieur adressent à nouveau une supplique à leur abbé de réparer les logements, l'église, la sacristie et le dortoir (A.D.22 Série H., art. 33). Demande réitérée en 1655 (même côte) et à nouveau en 1661 "il n'y a aucun lieu régulier, reffectouer, dortouer ny cuisine dans le circuit du cloistre du monastère le cloistre est extrêmement ruineux ... " (A.D. 22, Série H, art. 3).

2. CONSTRUCTION DE L'EDIFICE

. XVIIe

En 1663 enfin, l'abbé accorde le droit d'employer 100 livres par an pour les réparations ... (A.D. 22, série H, ... art. 2).

En 1664, on décide de construire un corps de logis (45m de long x 7m de large) pour abriter au-dessus d'une cave de 2m 30 de hauteur sous poutres, le réfectoire, une cuisine, un office, une fosse morte et un retour, deux escaliers aux deux côtés. Au-dessus, un dortoir de onze chambres (A.D. 22, série H, art. 31).

En 1666 on se contente de réparer les couvertures (A.D. 22, série H, art. 31), ainsi que les deux bâtiments Est et Sud autour du cloître et en 1668 François Blot menuisier fait les meubles et garnit les chambres du dortoir (A.D. 22, série H, art. 31).

En 1668, on établit un nouveau projet pour le bâtiment Sud et pour la première fois apparaît l'idée d'un bâtiment à l'Ouest de la cour (Doc. 2). Ce bâtiment est destiné aux hôtes (salle à manger, infirmerie, chambre). La procure figurée sur le Doc. 1 (légende t) est

alors divisée en procure et vestibule d'entrée du monastère (ce bâtiment ne sera pas exécuté).

Du 17 au 20 octobre 1669 on dresse, un procès-verbal de visite des bâtiments qui viennent d'être achevés (en 1668). Ce long descriptif (36 folios) permet d'esquisser une reconstitution de ce nouveau bâtiment bâti à l'Est de la cour (cf. Annexe 5). (cf. A.D. 22 H, art. 3). Le plan non signé, non daté (Doc. 1 et 1 bis) représente ce bâtiment réalisé, le corps de bâtiment de droite (au Sud) en projet est celui décrit en 1696 [Bien que trouvé dans les cartons de l'abbaye cistercienne de Bon Repos (commune de Saint Gelven dans les Côtes-du-Nord), ce plan paraît relatif à l'abbaye de Coatmaloën et se situe vers 1696].

En 1670, les biens de l'abbaye sont divisés en trois parties : la mense abbatiale, la mense conventuelle et une troisième part. Les religieux sont tenus de faire construire un logis abbatial dans les six ans (A.D. 22 H. art. 1er).

En 1676, la maîtresse-vitre de l'église est abattue par la tempête (A.D. 22 H. art. 3); le marché pour les travaux de réparation avec Alain LABAT portant sur tout le choeur (fenêtres, charpente et couverture) est signé le 16 Novembre 1678 (A.D.22 H., art. 31).

Dans le dénombrement de l'abbaye en 1681 la vieille longère appelée l'abbatiale servant à présent de cuisine, réfectoire et chambre pour les hôtes est toujours en ruine (A.D.22 H. art. 2). Un nouveau devis pour le bâtiment Sud (bâtiment conventuel) est établi en 1696, avec un plan (Doc. 1 et 1 bis), il abritera le réfectoire, la cuisine, la dépense et le salon des hôtes, et au premier étage : cinq chambres; au deuxième : bibliothèque ou noviciat (cf. Annexe 6). A l'Ouest, se situe la cour régulière bordée au Nord et au Sud par des bâtiments à fonctions agricoles.

Le projet de logis pour l'abbé surgit à nouveau, il sera composé d'une salle d'entrée, d'un vestibule contenant l'escalier ... (A.D. 22 Série H, art. 3). Un arrêt du Parlement de Paris enjoint les religieux de dresser un plan pour cette maison (A.D. 22 série H, art. 1er). Celui-ci, réalisé par l'architecte SOULIER n'a pas été retrouvé. En Mars 1706 les travaux sont achevés, ils ont duré 10 ans (A.D.22, série H, art. 30).

En 1710 quand l'abbé Languet de Gergy prend possession de l'abbaye, la maison conventuelle est composée d'une salle basse, d'une cuisine et d'un office, deux chambres et deux cabinets au-dessus et deux greniers sur le tout avec un escalier à marches en pierre de taille, remise de carrosse et écurie, jardin entouré de murs, cour au-devant (A.D. 22, H., art. 33).

. XVIIIe

Pendant ce long abbatiat (44 ans), prestigieux par la qualité de son titulaire (De Gergy est évêque de Soissons puis archevêque de Sens), d'importants travaux vont être menés :

- 1719 : réparations de l'église (A.D. 22, H., art. 3).
- 1726 : reconstruction du cloître par Jean Guillo et Michel le Sourd, architectes - appareilleurs le premier de Péaule (56), le second de Billiers (56) avec les matériaux de l'ancien (A.D. 22, H, art. 32).
- 1735-1739 : réparations à l'église et au bâtiment neuf. (A.D. 22, H, registre non coté et article 33).

En Janvier 1738 est signé un marché de menuiserie pour le bâtiment neuf avec Michel Broce de Bécherel pour la grande salle de compagnie suivant les dessins de Monsieur de Jannesson, ingénieur du Roi pour la compagnie des Indes à Lorient (Morbihan), Julien Mauduit pave le vestibule. " Les ouvrages seront revisés par Monsieur de Jannesson ingénieur du Roi dirigeant actuellement tous les différents ouvrages de la dite abbaye".** (A.D. 22, H. art. 32). Le prix de ses dessins lui seront payés (156 livres) en 1740 (A.D. 22 Série H, sans cote). Le "bâtiment neuf" n'est autre que le logis abbatial dont il ne subsiste aujourd'hui que les ruines de l'élévation antérieure.

Cette même année 1740 le Sr Verron architecte à St-Malo réalise un dessin pour l'église (24 livres) [A.D. 22, série H, sans cote]. D'autres dessins seront payés l'année suivante à Bonneau et Rouault architectes (respectivement 24 livres et 60 livres) [A.D. 22, H, registre sans cote]

- le 27 Juin 1746 la première pierre de la nouvelle église est posée à la partie orientale de la croisée au Nord du côté de l'Evangile". (A.D. 22, H, art. 31).

** Aucun élément précis ne permet, à cette date, de rapprocher le Jannesson mentionné à Coat-Mallouen des célèbres Jannesson, architectes des ducs de Lorraine, travaillant à la même époque dans l'entourage de Jacques-Germain Boffrand.

Y travaillent : les frères Prigent maçons de Bourbriac, Charles Noinne et Le Coq de Guingamp, Jean Morvan de Kerpert, Laurent Meunier de Redon et Jean Carriou de Tréguidel, maîtres-charpentiers. Les travaux ne sont pas totalement achevés en 1748 quand on exécute le plan (cf. Doc. 4) dont l'auteur n'est pas connu. Ils seront terminés en 1754.

Le nouvel Abbé Antoine de Lorens continue l'oeuvre entreprise : en 1758 il fait poser la balustrade du grand autel. Celle-ci est forgée par le Sr Fraboulet, serrurier à Guingamp, hauteur : deux pieds et demi (82 cms environ) composée de montants et traverses fermant les quarrés des pilastres, des entrelacs remplissent les panneaux et des pilastres en fer plat ferment le haut; entrelacs légers sans fleurons ni feuillages. L'ouvrage était en "fer d'Espagne point pailleux, bien vidé, limé, avec trois portes une au milieu à deux battants, les deux autres de chaque côté à deux battants, peinture en noir à l'huile". Il en coûtait 650 livres (A.D. 22, H, art. 32).

18? Gilles Bahier, maître-maçon de Pléneuf en 1781, répare le bâtiment du dortoir (à l'Est du cloître) et pave le cloître (A.D.22, H., art. 31), en 1784 les travaux ne sont pas encore achevés (A.D. 35, 5 B 368). Pour ce faire les religieux ont vendus des coupes de bois de hêtres (20 à 25 arpents).

3. DESTRUCTION

Les biens de l'abbaye déclarés bien national sont estimés les 22, 23, 25, 28, 30 et 31 Août 1804; la description minutieuse (cf. annexe 8) montre des bâtiments semblables à ceux figurés sur le plan de 1748 (doc. 4). L'abbaye est adjugée le 26 Décembre 1805 pour 5950 F à Claudine Marguerite Bodin de Guingamp pour servir de carrière et les bois pour 31 600 F à Olivier Le Moine marchand sabotier à St-Gildas. RR Pierre Marie Loyer acquiert les ruines en 1806.

Sur l'ancien cadastre (pl. II) les bâtiments de l'abbaye portent le nom de "château Gaillard".

4. LA VIE DE L'ABBAYE

Contrairement à quelques-unes des autres abbayes cisterciennes bretonnes, il ne semble pas qu'il y ait eu beaucoup de désordres d'ordre

disciplinaire à Coet-Malloen. Au contraire, c'est même à l'abbé de Coet-malloën que l'on confie en 1387 le soin de remettre dans la bonne voie l'abbé de Bon Repos (St-Gelven) [cf. Dom Morice, preuves] puis en 1483, c'est l'abbé de Boquen révolté contre son abbé supérieur (Bégard) qui doit être remis dans le bon chemin par les abbés de Coetmalloën, Langonet et Clermont (statuta capitulorum ... t. V, année 1483).

Les archives de l'abbaye sont trop lacunaires pour retracer de manière précise la vie à l'Abbaye. La première trace de disparition des documents est attestée au XVII^e siècle sous l'abbatiat de Des Chatteaulx (cf. § 1 - XVII^e siècle). En 1714 dans la nuit du 6 au 7 Juillet, les vassaux de l'abbaye se révoltent contre le domaine congéable et incendient la procure où se trouvaient les titres et les archives (A.D.22. Série H. art. 20, art. 33 et A.D. 35 1F 71). Le mercredi saint 1763, l'abbaye est de nouveau l'objet d'un brigandage (A.D. 22, série J, chartrier du Pélem, carton 4).

Le nombre des moines attachés à l'abbaye ne paraît pas avoir été très important. En 1602, l'évêque de Saint-Brieuc accorde un secours aux religieux à la condition de ne pas augmenter le nombre des religieux étant à ce moment 4 : le prieur, le sous-prieur, le chantre et le sacristain (A.D. 22, H. art. 31). Ils sont le même nombre en 1789 (A.D. 22 H. registre sans cote et Téphany p. 308-309).

Les possessions et droits de l'abbaye sont aussi difficiles à définir de manière précise, cependant l'aveu de 1657 rendu au Roi permet d'apprécier leur étendue :

- les bâtiments de l'abbaye,
- le bois de l'abbaye (1000 journaux),
- le village de l'étang neuf où se tiennent les deux foires annuelles et les plaids généraux dans l'auditoire (reconstruit vers 1669).
- les fourches patibulaires tout près de l'étang neuf,
- une maison et un manoir abbatial est mentionné en 1571 à l'Etang neuf "en laquelle les abbés se souloient retirer en temps de peste ou contagion" (A.D.22, série H, art. 3).
- Le droit de fondation et prééminences dans les églises de Kerpert et Saint Connan, dans les chapelles de Sainte Barbe à l'Etang Neuf en St Connan (disparue), du Logo en St-Connan (cf. dossier) et de Saint Jarnan près de Sainte Barbe (en St-Connan) également disparue. (A.D.22 Série H, art. 2).

Entre 1651 et 1667 un long procès oppose l'abbé de Coetmaloën avec Catherine de la Tour d'Auvergne et Henri Gouyon de la Moussaie son fils seigneurs de Quintin, procès auquel un arrêt du Parlement de 1667 mit un terme (A.D. 22 H., art. 16).

Le procès-verbal des signes de prééminences dressé en 1666 précise :

- le droit d'armoiries supérieures en l'église de Kerpert et Saint Connan (cf. dossiers).
- la description des armoiries de la chapelle abbatiale (annexe 8).

[A.D. 22 H., art. 16]

Ces divers textes montrent que la juridiction de Quintin ne s'étendait pas sur le domaine particulier de l'abbaye, c'est-à-dire sur les terres concédées en propre lors de la fondation.

La carte (annexe 2) montre d'ailleurs que les manoirs et seigneuries des paroisses de Kerpert, St-Gilles et St-Connan sont implantés au pourtour de ce domaine. La seigneurie de Quintin ne jouissait de prééminences que dans l'église de Saint-Gilles (paroisse-mère), les églises de Kerpert et Saint-Connan relevaient de l'abbaye.

II. DESCRIPTION

1. SITUATION ET COMPOSITION D'ENSEMBLE

Abbaye en ruines construite à l'orée méridionale de la forêt près du chemin venant de Kerpert. Ce chemin rejoint à l'Est la grande route joignant l'Etang Neuf à St-Gilles-Pligeaux ancienne voie antique et "chimin d'uchal" du texte de 1440 (cf. Annexe 4).

Les bâtiments étaient implantés à mi-pente d'un coteau en pente vers le Sud-Est aménagé autrefois en jardin avec un étang dans le bas-fond traversé par le Dourdu.

Le site envahi par les broussailles - il y a encore quelques années - vient d'être dégagé.

Un chemin se sépare de la route et accède à la cour à l'Ouest du logis abbatial.

L'ancien cadastre (pl. II) montre encore l'emprise au sol des bâtiments conventuels. Il ne subsiste plus aujourd'hui (Pl. I) que le bâtiment agricole au Sud de la cour, l'élévation antérieure du logis abbatial et la chapelle. Une fontaine dite des sept saints était située à l'Ouest de l'abbaye (elle n'a pas été vue par les enquêteurs de la Commission). Elle est mentionnée en 1707 (A.D. 22 H, art. 31) et vers 1850 (A.P. Kerpert, Cahier de paroisse).

2. MATERIAUX

Grand appareil en pierre de taille de granite pour tous les bâtiments existants.

3. LOGIS ABBATIAL

Élévation antérieure aspectée à l'Ouest.

Le bâtiment était de plan rectangulaire composé de deux corps latéraux de trois travées et d'un corps central en avant-corps également de trois travées. Le corps central est terminé par un étage d'attique sommé d'un fronton timbré d'un blason aux armes de l'abbaye : d'hermines plein avec mitre et crosse. Chacune des trois travées des deux corps latéraux étaient marquées d'une lucarne dont quelques-unes sont encore en place.

4. CHAPELLE (Fig. 10 à 24 et Doc. 4)

Située contre le côté Nord de l'ancien cloître.

Plan en croix latine symétrique (bras Sud écroulé). Mur Est du choeur à angles abattus (Fig. 14); à l'intérieur abside circulaire (Fig. 19, 20 et 22). Angles de la croisée abattus.

* Description extérieure.

Façade antérieure (Fig. 10 et 11).

Haut mur pignon sommé d'un fronton triangulaire à ressauts latéraux à l'aplomb des chainages angulaires formant pilastre. Elévation à deux étages d'égales hauteurs, chacun d'entre eux ouvert au rez-de-chaussée d'une porte à encadrement architectural (Fig. 11), au premier étage d'une haute fenêtre en plein-cintre à encadrement légèrement saillant. Dans le fronton triangle renversé dans lequel devait être gravé le symbole YAHVE en Hébreu (cf. Doc. 4; retombe du frontispice de l'église).

Elévation latérale Nord de l'église, ouverte d'une haute fenêtre en plein-cintre ébrasée.

Bras Nord du transept : murs Ouest et Est ouverts de hautes fenêtres en plein-cintre ébrasées (Fig. 14). Mur Nord aveugle, épaulé de deux contreforts angulaires à adoucissements supérieurs à volutes. Niche à statue au haut du mur Nord (Fig. 12).

Choeur ouvert de trois baies sur chacun des murs. Angles Nord-Est et Sud-Est abattus; chacun des pans épaulé de contreforts semblables à ceux du bras Nord du transept (Fig. 14).

. Elévation latérale Sud.

Bras Sud, masqué par la végétation.

Mur Sud de la nef ouvert de deux portes, l'une (Fig. 15) appelée "porte des aumônes" sur le plan de 1748 (Doc. 4) et ouvrant du cloître sur le cimetière et l'autre (Fig. 16) ouvrant du cloître dans la nef. Celle-ci à encadrement architectural est surmontée d'une fenêtre en arc plein-cintre.

* Description intérieure.(Fig. 17 à 24)

Mur Ouest (cf. Fig. 17) sur lequel se lit la forme et l'élévation du toit.

Bras Nord (Fig. 18).

Dans le mur Nord porte rectangulaire(murée), couverte d'un

linteau en bois surmonté d'un arc de décharge à claveaux bloqués. Les deux murs Est et Ouest sont ouverts de fenêtres de même type que celle de la nef.

Deux dalles funéraires dont un fragment (cf. dossier mobilier) sont scellées contre le mur Est.

Choeur (Fig. 19 à 22) en abside à l'Est sous la fenêtre Nord, niche-crédence (Fig. 21) sous la fenêtre Sud porte couverte d'un linteau de granite (murée) [Fig. 20]

Bras Sud (Fig. 23) partiellement détruit. Porte dans le mur Est (Fig. 23) ouvrant sur le "passage pour aller au choeur" décrite en "b" sur le plan de 1748 (Doc. 4).

Mur Sud de la nef ouverte d'une porte, donnant sur le cloître, à arrière-voussure de Montpellier.(Fig. 24)

III. CONCLUSIONS

La pauvreté permanente tant en hommes qu'en biens matériels qui transparait au travers de l'histoire de l'abbaye peut sans doute trouver une explication dans les origines de sa fondation. Dès sa création en effet, elle ne bénéficie d'aucun patronage féodal direct et puissant, elle est plutôt comme nous l'avons dit dans le § I un moyen pour le duc d'asseoir son autorité au sein des discussions familiales et constitue alors un enjeu politique. Plus tard, la stabilisation du pouvoir ducal en Bretagne met dans l'ombre une abbaye qui tombe à la signature du concordat de 1516 sous le régime de la commende.

Les rares pièces d'archives qui sont parvenues jusqu'à nous montrent les polémiques permanentes entre prieur et abbé commendataire au sujet des bâtiments qui sont toujours décrits en ruines ou près de l'être.

Les seuls travaux connus sont la construction du bâtiment Est vers 1668, le bâtiment Sud entre 1696 et 1706, le logis abbatial peu avant 1738 et enfin l'église dont on pose la première pierre en 1746. Il ne s'agit pas d'une construction totale mais plutôt d'une restauration des bâtiments plus anciens, certains frontons de murs ayant été conservés (fig. 15, 18).

On replace alors comme porte de communication entre le cloître et la nef, la "porte d'architecture selon Vignolle de l'ordre Tozcanne" (Fig. 16 et 24) mentionnée dans le procès-verbal de 1669 et qui était placée alors près de l'escalier du dortoir. La façade antérieure de l'église est conçue comme un écran sans décor et composée très géométriquement. Faudrait-il y voir une oeuvre de l'architecte Verron mentionné dans les archives, originaire de Saint-Malo et sans doute influencé par les constructions militaires de Gareneau ?

Le logis abbatial dont on peut affirmer ici qu'il est une oeuvre de Nicolas de Jannesson est très comparable dans ses structures et décor au Palais abbatial de Remiremont, oeuvre du même architecte vers 1750 (cf. Hauteceur, Architecture classique ... t. IV, p. 329, ill.).

En relation avec les personnalités et le rôle politique des abbés titulaires de l'abbaye plusieurs grands noms de l'architecture sont intervenus sur les lieux de Coetmaloën, outre les deux précédemment mentionnés citons Gabriel du Cerceau qui vient à l'abbaye en 1651. Serait-il

l'auteur des projets décidés en 1664 et achevés en 1668 (Annexes). Cette signature prestigieuse expliquerait la "porte selon Vignolle" qui demeure un des ouvrages d'architecture les plus significatifs des ruines.

L'intervention de Jacques Piou en 1782 dans les reconstructions de l'abbaye, affirmée par René Couffon, n'a pas été vérifiée dans les archives et ne semble pas devoir être maintenue.

IV. DOCUMENTATIONSources manuscritesA.D. Côtes-du-Nord

- . Série E : 923 - transaction du 6 Décembre 1284.
1067 - confirmation de la fondation par Conan IV
(milieu du XIIe).
- . Série H : fonds Coetmalouën, non classé.
Titres généraux (Art. 1, 2, 3, 8, 16, 20, 21,
30, 31, 32, 33, 45).
Registre sans cote : comptes du temporel de
la mense conventuelle (1739-1790).
Titres particuliers (Art. 2, 3).
- . Série J : Chartrier du Pélem, carton 4, lettre du 9 Mars
1763 du régisseur du Pélem et de Beaucours au
Comte de Beaucours rapportant le brigandage à
l'abbaye.
- . Série Q : carton 23. Kerpert Estimation des biens du 4
au 13 fructidor an 12. Procès-verbal ^{d'adjudication} de l'abbaye
5 nivôse an 14.

A.D. Ille-et-Vilaine

- . Série B : Fonds du Parlement, 5 B 368, ordonnance du
conseil d'état permettant aux religieux de
vendre des coupes de bois de hêtre pour les
réparations à l'abbaye 7 Novembre 1780

Procès-verbal établi par les Commissaires des
eaux et forêts pour vérifier les réparations
faites, en cours et à faire aux bâtiments de
l'abbaye (2,3,4,5 Février 1784).
- . Série F :

1 F 52 : Factum du procès entre Jean Broustel abbé com-
mendataire et Henry Gouyon de la Moussaye, comte
de Quintin, 1667.

- 1 F 71 : documents sur l'incendie de la procure, 1714.
 5 Fa 11 : procès entre Sébastien Davoust, conseiller du Roi héritier de l'abbé François Gobelin et Pierre Auger de Cavoye abbé, 24 juin 1694.
 7 Fb 92 : article Ouest-France 3 Août 1961 avec 5 photocopies.

Archives privées du château de Quintin, chemise Coetmalouën
 traduction 17^e de la confirmation de la fondation, procès-verbal de visite de 1625, divers originaux des XV^e et XVI^e siècles.

Manuscrits français de la Bibliothèque Nationale

- ms 20 892 : Notes de Gaignières - Registre f^o 261, 263.
 ms 25 973 : Quittances ecclésiastiques - pièce 2008, quittances de François Gobelin (1680-1686). pièce 2012 - quittance pour Pierre Auger de Cavoye (1693).
 ms 26 322 : 3 pièces de procédure du procès entre P. Auger de Cavoye et les religieux (vers 1696).
 26 356 : Collection Blondeau (mort en 1776) mandement du Parlement de Rennes annulant un bail de ferme passé entre les religieux et certains de leurs vassaux (21 décembre 1718).

Sources imprimées

- Béchameil de Nointel - Mémoire sur la Province de Bretagne (à la fin du XVII^e), édition critique par Jean Bérenger et Jean Meyer. Paris, Klincksieck, 1976.
 Blanchard (R.) - Lettres et mandements du duc Jean V, Nantes 1884, t. IV, p. 268 n^o 2463 - mandement de 1440 octroyant droit de deux foires aux religieux de l'abbaye.
 La Borderie (A. de).- Nouveau recueil d'actes inédits des ducs de Bretagne (XIII^e et XIV^e siècles), dans Bull. et Mem. Soc. archéol. Ille-et-Vilaine, XXI, 1892, p. 91-193. Enquête par Henry d'Avaugour (1234), p. 109.

Dom Morice - Preuves pour servir à l'histoire de Bretagne,
t. I - col. 641, 661, 732, 885, 1202;
t. II - col. 1645;
t. III - col. 1768.

Statuts capitulorum generalium ordinis cisterciensis
ab anno 1116 ad annum 1786

ed. par J.M. CANIVEZ, O.C., Louvain.

Revue d'histoire ecclésiastique, 1933-1941 t. V (1937)
année 1457 et sq.

1483 : l'abbé de Coetmaloën se voit confier le soin de
ramener dans la bonne voie le supérieur de Boquen
révolté contre l'abbé de Bégard.

Documents de références

- Plan des bâtiments annexes de l'abbaye sans date, XVIIe
(A.D. 22, série H, art. 33).
- Plan des bâtiments annexes de l'abbaye (25 Octobre 1668)
(A.D. 22 Série H, art. 33) [Doc. 2 du dossier].
- Plan supposé des bâtiments de l'abbaye (A.D. 22, série H,
fonds Bon Repos en St-Gelven) non signé, non daté (vers
1696) [Doc. 1 du dossier].
- Plan des bois de l'abbaye - sans date, XVIIe ou XVIIIe (A.D. 22,
série H, art. 33).
- Projet de cour régulière non signé, non daté (vers 1696 ?)
[A.D. 22, série H, art. 33] [Doc. 3 du dossier].
- Autant de la charte figurative des bois de l'abbaye, 18 Oc-
tobre 1705 (A.D. 22, série H, art. 33) [Doc. 5 du dossier].
- Plan ou carte figurative des bois de l'abbaye de Coët-maloën
par J.B. Robert, arpenteur-géomètre, Mai 1746 (.A.N. Série N. III,
Côtes-du-Nord 6).
- Idem par le même, Mars 1753 (A.N., série N. III, Côtes-du-
Nord 7).
- Plan géométrique du canton d'ancienne futaye des bois de l'abbaye
de Coët-maloën par J.B. Robert Septembre 1746 (A.D. 22 série H,
art. 33) [Doc 6 du dossier].

- Plan de l'abbaye de Coetmaloën avec retombe du "frontispice de la nouvelle église exécutée en partie" (A.D. 22, série H, art. 33) [Doc. 4 du dossier].
- Abbaye de Coetmaloën, Kerpert, dessin par Frotier de la Messelière : façades (1908), tombes d'abbés dans l'église, blasons, bas-relief à Sainte Marie (1928). In le Pays de Quintin ... dans Assoc. bretonne, T. 55, congrès Vannes 24-25 Juillet 1946, St-Brieuc Prud'homme, 1947. Planche XI, p. 65.
idem par le même dans le fief de Quintin in Bull. et Mem. Soc. Emulation des Côtes-du-Nord, t. LXXVI, 1946-1947, St-Brieuc, Presses bretonnes, pl. XI, p. 104.
- Cadastre ancien, section B.1 (Chateau Gaillard) (Pl. II du dossier).
- Photographies prises vers 1955 (Fig. 3, 4 et 5 du dossier).

Travaux Historiques

- Beaunier (Dom).- Recueil historique des Archevêchés, évêchés, Abbayes et Prieurés de France. 1720-1723, t. II. p. 950.
- Bourde de La Rogerie.- Les abbayes cisterciennes en Bretagne en 1600, in Assoc. Bretonne, t. XLVIII, 1937, p. 41-53.
- Canivez (J.-M.).- Coetmaloën, dans Dictionnaire d'histoire et géographie ecclésiastique, Paris, 1956, col. 199 et 200.
- Corre (Dr Armand), Aubry (Dr Paul).- Documents de criminologie retrospective (Bretagne, XVIIe et XVIIIe siècles). Paris, Stock, ed. Masson 1895, t. IV, p. 104-106, révoltes des vassaux de 1714 et 1733.
- Cottineau (L.-H.). Répertoire topographique des abbayes et prieurés, 2 vol. Mâcon, Protat, 1939, t. I, col. 828.
- Couffon (R.).- Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier, St-Brieuc 1939, t. I, p. 176.
- Dufief (A.).- Les Cisterciens en Bretagne aux XIIe et XIIIe siècle, Thèse 3e cycle Université Rennes II, ⁽¹⁹⁷⁸⁾ ex. multigr. p. 87 et passim.
- Fréminville.- Antiquités de la Bretagne, Côtes-du-Nord, Brest 1837, p. 334-336.

- Frotier de La Messelière (Vte H. de).- Le Pays de Quintin
dans Assoc. Bretonne, t. 55, congrès Vannes 1946,
St-Brieuc, Prud'homme, 1947, pl. p. 65.
- Le fief de Quintin
- dans Bull. et Mem. Emulation des C. du N., t. LXXVI,
1946-1947, St-Brieuc, Presses Bretonnes, pl. p. 104.
- Geslin de Bourgogne (J.), Barthélémy (A. de). Anciens évêchés
de Bretagne, histoire et monuments. Saint-Brieuc,
Guyon 1855-1879, t. V, p. 133-135; t. VI, p. 201-202.
- Hautecoeur (L.).- Histoire de l'architecture classique en France,
Paris, Picard, 1952, t.III passim.
- Janaushek (Père L.).- Originum cisterciensium, Vienne, 1877,
t. I, p. 52 et 69.
- Keranflech (C. de).- Voyage dans les Montagnes Noires et les
Monts d'Aréz, dans Rev. de Bretagne et Vendée, t. I,
1857, Nantes, p. 289-306 et 433-447.
- Lecestre (Léon).- Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en
France; liste générale d'après les papiers de la
Commission des Réguliers en 1768.-Paris, Picard,
1902.
- Le Monnier (J.).- Guingamp, Avaugour, Penthièvre.-Rennes,
Impr. de l'Ouest-Eclair, 1923, ill. p. 45-47
et 53.
- Peyron, Abgrall.- Notices sur les paroisses du diocèse de
Quimper et de Léon dans Bull. Comm. dioc. Arch. et
Arch. t. VI, Quimper 1906, p. 65-95.
- Tephany (J.-M.).- Histoire de la persécution religieuse
dans le diocèse de Quimper et de Léon de 1790
à 1801, Quimper, 1879, p. 308-309.
- Tresvaux (Abbé).- L'église de Bretagne.-Paris Mequignon,
1839, p. 572-574.
- Warren (Cte H. de).- La Bretagne cistercienne. Saint Wandrille,
ed. Fontenelle, 1946, p. 60-61, 82-83, 193-194.

V. ANNEXESANNEXE 1 : Confirmation par le Duc Connan IV de la fondation de
l'Abbaye de Coetmaloen par son père Alain Le Noir.

Quoniam quidem ab eo qui vere et summe potens est omnis protestas in celo et in terris ordinatur, et quia principes terre ad hoc sunt ut ecclesia Christi ab incursu malignantium tueatur et protegatur, id circo ego conanus aux brittanie et comes de Ricamont abbatiam de Coethmaloan quam pater meus comes Alanus stabilivit et fundavit et omnia que eius sunt sub manu mea et protectione constituo sed quoniam fratres ista religione ibi domino servientes nullatenus vexari aut a sua pace debent exturbari, ideo ipse ego pace et quieti eorum intendens quecumque possèdent in terris videlicet et aquis pascuis et memoribus prefate domui assigno et confirmo sed et donum patris mei quo prefatam ecclesiam muneravit et dotavit et dotavit laudo prorsus et approbo et ut omnis alteratio et seditiosa contentio a domo Dei benitus excludatur necessarium duxi nomination perstringere que predictus pater meus prenominante abbacie possidenda concessit. In primis dedit quartam partem de Pleiaut preter locum illum in quo abbacia sita est qui locus ab aqua que dicitur Dordu usque ad crucem lapideam in via Sancti Egidii positam protenditur et a cruce lapidea per rivulum subtus ecclesie sancti petri emanantem per alteram crucem usque in Treu et a Treu usque ad Frobaeloc et a Frobaeloc usque ad Treguel dirinatur. A treguel vero sicut rivulus a superioribus emanat, totam interjacentem terram usque ad magaum lapidem versus Sanctum Egidium attribuit Roaut Pot in elemosinam prefate ecclesie et hoc voluntate et accensu filiorum suorum. Preterea pater meus totam Sanchi conani terram cum possidendam concessit. Hec omnia supradicta ipse ego abbacie de Coetmalean assigno et concedo et munimine scripsi et sigilli mei impressione confirmo. Huins sei assertores et testres sunt quorum nomina subscribuntur. Roandus episcopus vennetensis, willelmus Trecorensis episcopus, Daniel abas, Aldroenus prior, Ivo carnithin, guethenocus, Eudode Lanforn, magister Robectus canonicus, H. comes, Roaut Pot cum filio suo altero Roaut Pot, Johannes filius Hanonis, Alfridus F. Roault, alliou et Alfreidus frater ejus filii Rivallot.

B.N. : manuscrit français 20892 collection de Gaignières (XV^{II}e)
f° 262 - R° et V°

Dom Morice : t. II cd 1645 ou Dom Morice Prieurés t.I, col. 641.

A.D.22 - E 1067 - parchemin original (sceau disparu).

H - sans cote, 1er carton, 4 copies.

Traduction

Conan par la grâce de Dieu duc de Bretagne, comte de Richemont à tous présents et à venir Sallut. Etant certain que toutes les puissances du ciel et de la terre sont ordonnées et réglées par celui duquel seul le pouvoir est véritablement souverain et qu'il a établi l'autorité des princes dans ce monde afin qu'ils l'emploient à défendre et garantir l'église de Notre Seigneur Jésus Christ des entreprises des méchants, je déclare pour ces raisons que notre dessein est de recevoir et que par les présentes je mets et reçois dans ma main et en ma spéciale protection l'abbaye de Coetmalouan que le comte Alain mon père avait fondée et comme les religieux qui servent Dieu dans le monastère avec grande piété doivent être à couvert et loin des atteintes de tous les troubles et des vexations qui pourraient interrompre leur exercice de religion j'ai, dans l'intention de leur ménager la paix et le repos, confirmé à cette maison tout ce qu'ils possèdent en terres, eaux, paturages et bois. Et, approuvant par cette présente les dons par lesquels mon père a doté la susdite église et pour oter tout sujet de doute et de querelle dans la maison de Dieu. Je juge qu'il est nécessaire de faire une description des biens que mon père avait concédés à l'abbaye.

En premier, il avait donné la quatrième partie de la terre de Pligeaux plus le lieu dans lequel est située l'abbaye lequel lieu s'étend depuis l'eau qui s'appelle Dourdu jusqu'à la croix de pierre placée sur le chemin de Saint Gilles et de cette croix de pierre le long du ruisseau sortant de sous l'église de Saint Pierre et en passant par une autre croix jusqu'au Trieux et depuis le Trieux jusqu'à "Frobaeloc" et de Frobaeloc coule jusqu'à Treguel. De plus pour toute la terre située de Treguel le long du ruisseau qui descend des terres plus hautes jusqu'à la grande Roche vers saint Gilles, Roant Pot l'a donnée en aumône à la dite église avec la volonté et le consentement de ses enfants.

De plus, mon père a concédé à la susdite église à perpétuité toute la terre de Saint Connan avec ses dépendances. Toutes ces choses, je les concède à l'abbaye de Coetmalouan et les confirme par ces écrits et par l'apposition de mon sceau. Les témoins de ces dons sont ceux dont les noms sont écrits : Rouault évêque de Vannes, Guillaume évêque de Tréguier, Daniel

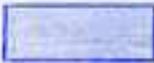
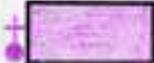
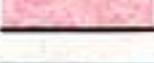
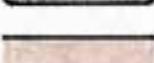
Abbé, Audrin prieur, Yves Carnithin, Guethenoeur, Eudes de Lanforn, maistre Robert chanoine, H. comte, serait-ce Henri, comte de Tréguier, frère d'Alain le Noir en guerre depuis la mort de leur père Etienne en 1137. Cette co-signature marquerait une trêve dans leur conflit. Rouault Pot avec son fils autre Rouault Pot, Jean fils d'Hamon, Auffray fils Raault, Alliou et Auffray son frère fils de Rivallot.

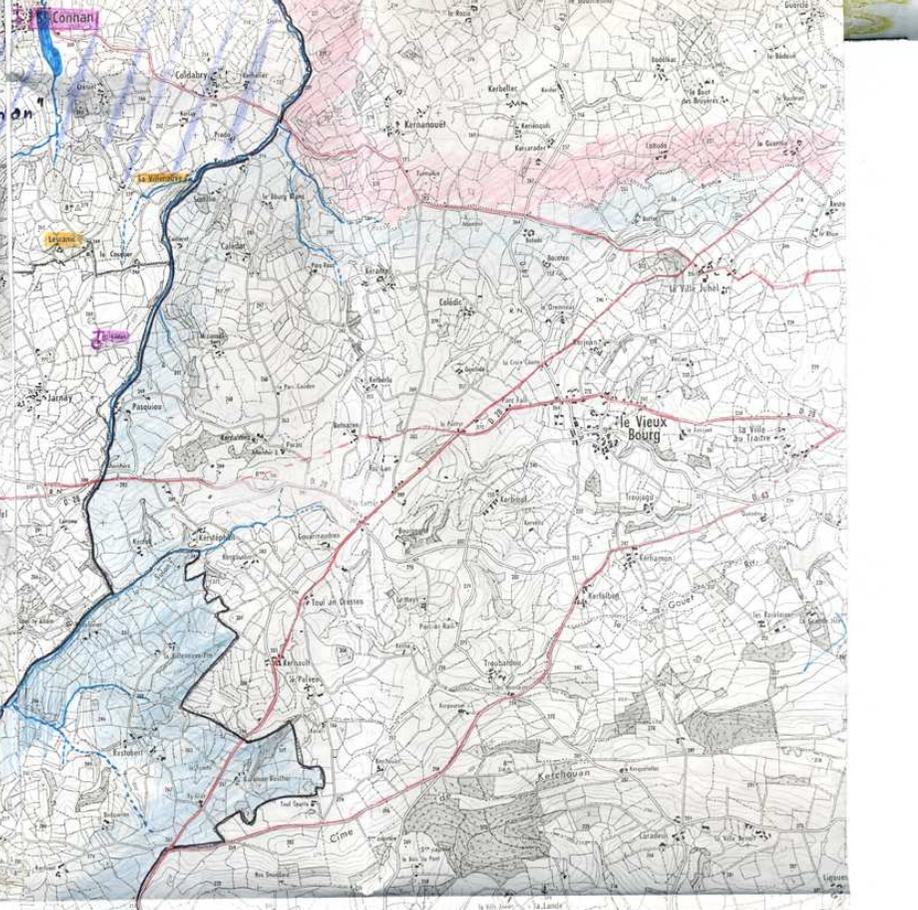
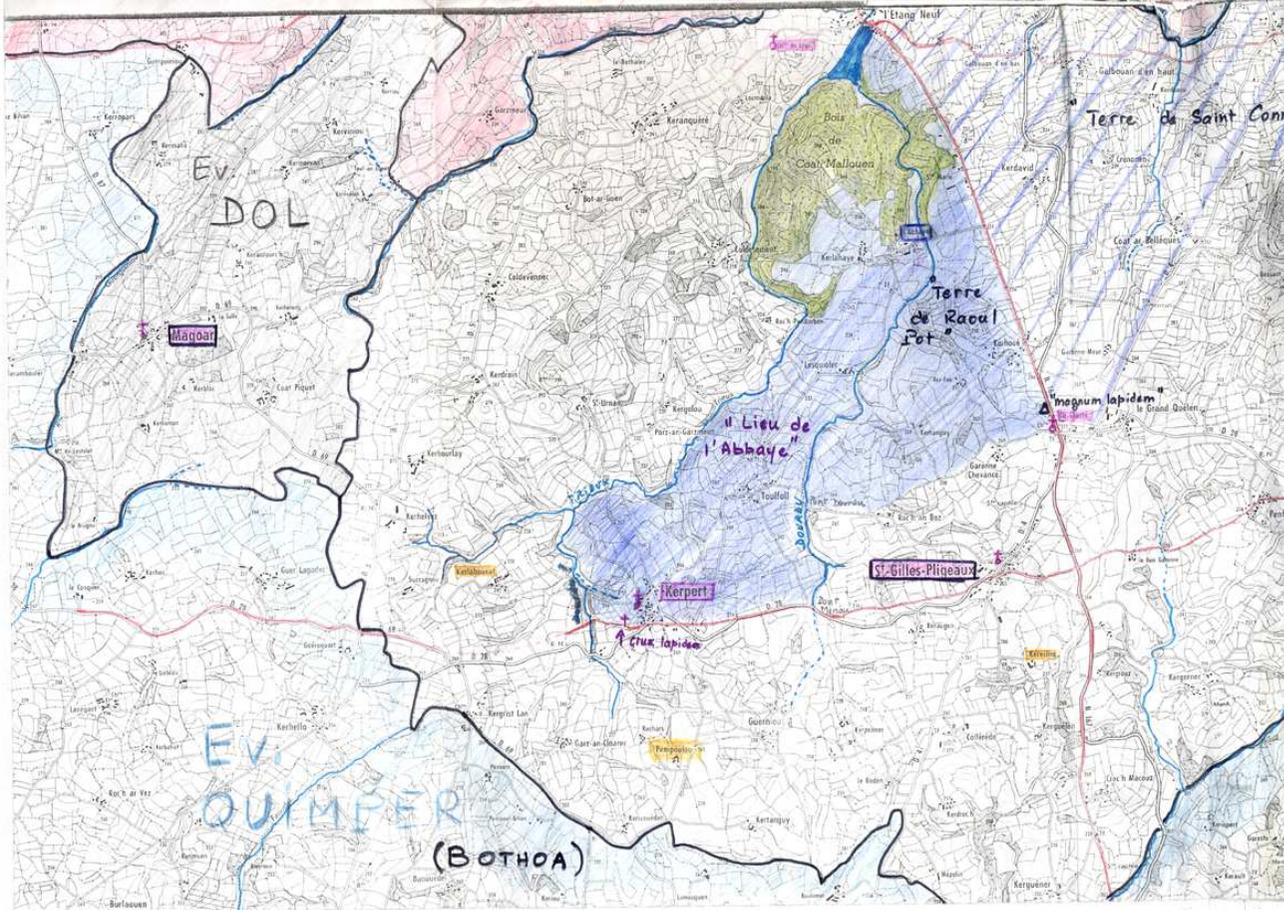
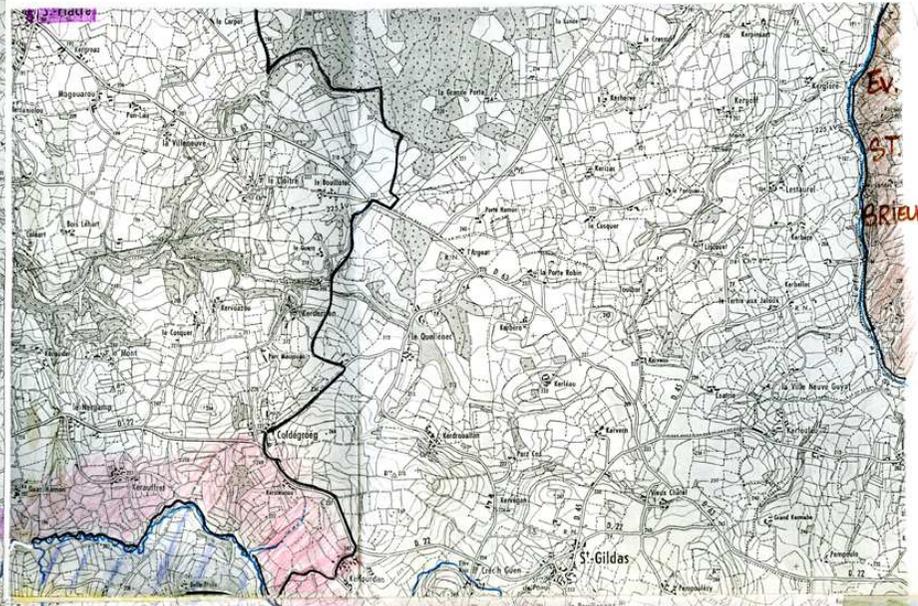
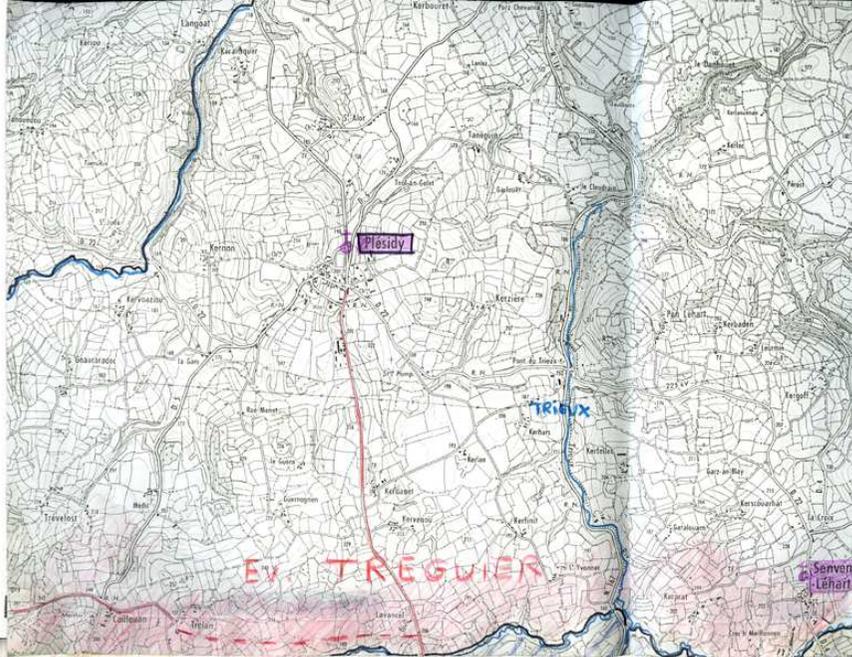
(Une traduction non signée, non datée, XVIIe ? est conservée dans une liasse Coetmaloën dans les archives privées du château de Quintin).

COET MALLOU N - ABBAYE

Carte de situation ecclésiastique et laïque au moment de la fondation de l'abbaye.

Légende

situation ecclésiastique	}		- emplacement des bâtiments de l'abbaye.
			- contour des paroisses (St-Gilles Pligeaux, Bothoa, Magoar)
			- église paroissiale
			- église dépendante
			- chapelle
			- limites de l'évêché de Tréguier
			- limites de l'évêché de Quimper
			- enclave de l'évêché de Dol
			- limites de l'évêché de Saint-Brieuc
situation laïque	}		- voie antique (d'après Gaultier du Mottay et Frotier de la Messelière)
			- "terres du lieu de l'abbaye" et "terres de Raoul Pot" dans la chartre de Conan IV
			- "terre de Saint Connan"
			- manoir



ANNEXE III

Jean duc de Bretagne --- avons donné --- en échange --- toutes nos terres que nous avons --- dans les lieux ey après --- quatre vingt quatre journeaux --- situés au village de Guerniou et le village de Rioc --- dans la paroisse de Magoar -- et le village nommé --- le village Andraul --- avec toute la terre de Hamon de Kericoulant --- dans le village que l'on nomme Langocell --- et la moitié du village meidic --- et 45 journaux de terre --- qui fut autrefois à Hamon de Solyman sis dans l'autre moitié du d. village --- et certaine terre nommée Le quart des prévots et les villages nommés guergozan --- et maenec --- exceptés tous nos fiefs et domaines estangs et viviers déjà construits sittués aux appartenances des d. villages --- et tout ce que nous avons à St-Léon, toutes lesquelles choses sont dans les paroisses de Plésidy et Magoar --- En échange les d. religieux donnent --- le village de heulam --- sittué dans la paroisse de Hédern --- et les villages de Guendren --- et Villeneuve et --- pour le manoir de Fonteniou --- et jardins à lentour de l'église de Fonteniou --- dans la paroisse de Guezoch --- et pour les villages de Keryguen et Garzansault --- dans la paroisse de Brisiac --- et les villages de Loëssoch et de Lesmadec --- dans la paroisse de Pomerit --et pour la terre à Polldom et à Kergus --- et pour la dime des religieux sis à Trégurin dans la paroisse de Guezoch et pour leur dime à Kergorlvem près Polldom dans la paroisse de Combrit --- Outre est à savoir que les d. religieux et leurs hommes nous obéiront et au jugement de notre court à Guingamp pour les dites terres --- et ne seront tenus à obéissance à la chastellenie de Mimbriac. Fait à Guetlong l'an 1284.

- A.D. 22 - E. 923.

ANNEXE IVMandement de Jean V du 26 Décembre 1440*Concession de 2 foires et franchise d'impôt pour l'abbaye de Coëtmalouen.*

Vidimus du 8 août 1442 (Ar. L.-Inf, E 83 ; anc. Ch. des comptes de Nantes).

A Vannes, 1440, 26 décembre. — « Jehan... A touz... salut. Comme à nous... appartienne faire et creer foires et marchés en nostre pais en lieux convenables, et à ceulx qui convenablement les pevent faire, tenir et exercer; en contemplacion et faveur de noz humbles religieux et orateurs les abbé et convent de Nostre Dame de Quoetmalouan, et afin qu'ilz soient plus inclinés à Dieu prier et que puissons participer en l'office divin, prieres et oracons qu'ilz font et celebrent de jour en autre en leur moustier au temps avenir; Savoir fasons que nous... donnons et octrions de nostre grace, par donnaeson irrevocable et perpetuele, ausd. abbé et convent, deux foires par chascun an, à estre tenues et exercées ou village de l'Estanc Neuff près lad. abbate, savoir l'une d'elles au jour de saint Briac, ou mois de decembre, et l'autre à chascune feste de la sainte Croix en may; à les avoir, tenir et joir par chascun an o les proffitz, juridicion, prerogatives et noblesses à foires deuz et appartenans... Et avesques ce, à la complainte et supplicacion desd. religieux, exposantz que leur moustier et abbaye est située sur nostre grant chemin duchal venant de nostre pais de Treguer, et loign de trepas où les passantz et faisantz chemin par celles mettes pourroit trouver repaire ne logeiz pour eulx ne leurs chevaux, et pour ocasion de ce, le plus des passans et alans par cellui chemin se chargent en leurd. moustier à y avoir et prendre leur recreacion, tant pour eulx que pour leurs chevaux, et telement que souventesfoiz lesd. religieux ont grant soufferte et besoin de vivres; et pour eschiver à icelle charge, ont fait faire et edifier de novel une maeson avesques unes estables oud. lieu de l'Estanc Neuff, pour y tenir hostellerie, en laquelle maeson ne trouveroient qui voudroit demourer ne y tenir logeiz ne denrées sanz avoir aucune liberté et franchise pour l'aider à ses denrées et logeiz mentenir, Nous, pour les causes dessusd. et que de ancienne fundacion celle abbaye fut fundée de noz predecesseurs..., franchisons, quictons et exemptions, pour le bien et augmentation dud. moustier, les demourantz et qui ou temps avenir tandront et exposent vin, avesques autres denrées necessaires pour logeiz en lad. meson, de touz devoirs d'impot ordrenez et qui ou temps avenir le seront sur les vins venduz en detaill en nostre pais, jusques au nombre de cinq tonneaulx de vin chascun an, en perpetuel, sanz ce que les demourantz en lad. meson soient contrainctz nous en poier aucun devoir d'impot en aucune maniere; en mendent à noz tresorier et receveurs generaulx, etc. Et ce voulons au regard dud. impot, de cy à dix anz et non en plus large.

Ainxin signé, Par le duc. — Par le duc, de son commendement, presentz : Vous, l'evesque de St Brieuc, le grant maestre d'ostel, l'abbé de Beaulieu, le sire de Ploeuc, Charles de la Ville Audren, le maestre des requestes et plusieurs autres estoient. — M. COLIN. »

Blanchard (R.)- Lettres et mandements du duc Jean V., Nantes, 1894 - mandement n° 2463, tome IV, p. 268-269.

ANNEXE V

1669 14 octobre - 20 octobre. "Procès-verbal des grosses réparations de l'abbaye de Coetmalouen ...". Papier, cahier 80 folio in 4°.

A.D.22. Série H. Fonds Coetmaloën. Art. 3. cter.
Titres généraux.

--- dix septiesme d'octobre :

f° 10 ... avons / ainsin qu'ensuilt et après qu'à cette fin, ils ont respectivement fait comparoir, sçavoir les dictz prieur et religieux : Allain Labbat, picoteur et maszon, Guillaume Cloarec cherpantier, François Le Caezre couvreur, François Blot menuisier, toutz demeurantz en la ville de Guingamp et fauxbourg d'icelle; et de la part ... [du] sieur abbé : Allain Blanchart picoteur et maszon, Michel Henry cherpantier, François Desbordes menuisier, Jean Le Guen couvreur, et pour terrasseur et vistrier Nouel Levot, et pour plombieur Pierre Guyton, aussy de lad [ite] ville de Guingamp, qui ont esté toutz agréés et convenus desdictes parties

[lequels ont prêté serment de faire fidèle rapport]

f° 11 ... Premièrement avons veü que le bastiment neuff, que les dictz relligieux ont fait construire en laditte abbaye, consiste en un grand corps de logeix sçittué dans l'endroit ou estoit autrefois l'antien dortouer de la dite abbaye, lequel ayant fait mesurer par les dits maszons, ils nous ont rapporté et fait voir qu'il contient de longleur cent quarante pieds sans comprendre la croisée de l'église du costé du midy avecq une chapelle en advance dont sera parlé cy après; et de hauteur trante piedz hors terre icelluy boisé et couvert entièrement à neuff de pierre verte que les murailles dudict bastiment sont construites de bons massonnages argilles et chaux par dehors lesquelles murailles ont de largeur deux piedz et deux [pouces] depuis le plain pied.

Que dans ledic bastiment sont placés six / grandes portes de pierre de taille façonnée dehors et dedans , qu'elles ont de hauteur sept à huict piedz et quatre de largeur; qu'il y a aussy six autres petites portes de six piedz de hauteur et trois de large.

Contient aussi ledict bastiment huict grandes croisées ou fenestre du du costé du levant de huit pieds de hauteur et quatre de largeur, aussy composées de pierres de taille et garnies de grisle de fer.

Au milieu du bastiment du costé du levant, est une porte de pierre de taille de sept piedz et deux [pouces] de haulteur et quatre de largeur, au-dessus de laquelle est une fenestre de quatre pieds de haulteur et quatre de largeur aussy garnie de grisle de fer.

f° 12

Et du costé du couchant est une croisée de pareille haulteur et largeur que la précédente, avecq boucles d'attente pour recevoir grisles.

Les coings et fasse dudict bastiment au devant avecq le pignon du midy composé de grosses pierres de taille ... bien picottées.

Le d[ict] bastiment contient par le bas ou[tr]e la chappelle et croisée et ? par-dessus une sacristie et de ? vingt et sept piedz, un chapitre de pareille grandeur, un passage ou transport de huit piedz de large, une salle de quarante quatre pieds, avec dessoulz une cave de pareille largeur ... Au derrière d'icelle salle sont les prisons et lieux communs.

Tous lesquels lieux susmentionnés sont séparés de murailles de deux piedz, deux piedz et demy, et trois piedz de largeur, le tout suivant le mesurage fait en nostre présance par les d[icts] ouvriers.

Que du costé du couchant dudict bastiment joint un escailler de pierre de taille de pareille haulteur, que les murailles dudict bastiment, composé de soixante et onze marches, compris les transports de cinq à six piedz d'ouverture ou / longueur, et de sept poulces de haulteur et traize poulces de largeur, avecq les mulletins [murettes] supportant le mesme escallier graniers de taille dans les deux fasses.

Que dans ledict escallier il y a cinq fenestres, chacune de trois piedz d'ouverture et cinq piedz et deux [pouces] de haulteur, garnies par le dedans de taille, avecq des boucles d'attente dans les deux fenestres du grenier transport.

Que dans le secondestage quy est de la largeur susdicte de cent quarante pieds il y a :

- Sçavoir du costé de l'orient : quatorze fenestres de cellules, chacune de trois piedz de largeur et cinq piedz et demy de haulteur.

- et au pignon du costé du midy deux au[tr]es fenestres, chacune de trois piedz et demy d'ouverture et six pieds et demy de haulteur.

- et dans la longère du couchant / cinq au[tr]es croisées de trois piedz d'ouverture et cinq piedz et demy de haulteur, le tout garny de taille par dedans.

- que dans le couridor ou allée dud[ict] dortouer, il ya trois pignons de séparation, qui ont leurs parementz vers l'allée garnys de taille des deux costés.

Au troisieme estage,

- du costé de l'Orient sont huict lucarnes ou fenestres, chacune de trois piedz d'ouverture et cinq piedz et demy de haulteur

- et dans le pignon du costé du midy une au|t|re lucarne de trois piedz et deux [pouces] d'ouverture et six piedz de hault

- c[omm]e aussy dans la longère de l'occident cinq au[tr]es lucarnes de trois pieds d'ouverture et de cinq piedz et demy de hauteur.

Toutes les dictes lucarnes d'architecture bien et deübment travaillées et garnies de taille par le dedans.

f° 13

- que dans le second et troisieme estage il a cinq portes de taille tant d'attente qu'autres, ayant chacune d'icelle quatre piedz d'ouverture et sept de haulteur, auquel bastiment il y a quatre cheminées de taille tant d'attente que d'autres, sçavoir une seuille dans la salle, la seconde dans le pignon vers l'église, et les deux au[tr]es dans le pignon sur l'escallier, vers le couchant; les d[ites] cheminées garnies de leurs jambages, corbelles et manteaux de taille deübement travaillées.

Qu'il y a aussy authour du[dict] bastiment trois centz quatre pieds d'entablement de taille de trois rangées, sçavoir : une plainte [= plinthe] ou platte bande, les modillons remplis, et au-dessus la corniche; le tout contenant de haulteur vingt et deux poulces.

- Qu'au venant et en la face du d[ict] bastiment vers l'orient est un péron / de deux vollées, avecq ses marches et transport de taille, ballustre et garde fou au-devant aussy de taille, de douze marches, et ch[ac]une vallée outre les transportz. Le tout estimé par le menu par les d[icts] maçons, et ladicte estimation treuvée [trouvée] monter à la somme de quatorze mille cent quarante livres pour l'oeuvre de main et matériau seulement, sans comprendre les faulx frais et nourriture des charretiers ny mesme la chaux qu' ils estiment outre la somme de quatre centz quatre vingtz livres.

f° 14

Ensuite nous ont aussy les dictz Cloarec et Henry cherpantiers font leur rapport au regard de cherpantage, et faut voir que ledict bastiment dans sa cherpante a quinze couples, compris la croupe rabatue du costé du midy, chacune garnye d'un tirtant avecq deux jambes de force / leurs liens,

f° 14 le couple par dessus, fillières, faistes sous fais, croisettes et gousson
gousset ? , chevrons et sablières :

- dans le premier et second estage dix-sept poutres entières et trois demies, sçavoir huict dans le premier estage, de vingt et quatre piedz de long et quinze poulces de carré; et neuff au second estage, mesme longueur et carré un pied; les trois demy poutres dans le mesme second estage - quarante et sept douzaines de soulliveaux pour le premier et second estage - et dans le toisiesme saize douzaines dix huict ragouilliüs ? de bois, tant pour lucarne que porte,

et que sur l'escallier dudict bastiment il y a en outre quinze marches de bois pour arriver aux d[its] greniers;

que la couverture / au-dessus de l'escallier est composé de six fillières, chacune de quinze pieds de longueur, sept poulces en carré et cinq douzaines de cheffrons avecq leurs sablières.

Toute laquelle cherpente et cloux ils ont aussy prizé pour le menu et trouvé monter à la somme de trois mille livres, sans en comprendre la cherpente du dom[m]e [=dôme] dudict bastiment qu'ilz estiment valloir pareille somme de deux centz livres.

f° 15 Lesdictz Le Guen et Le Caezre, couvreurs, nous ont dict que dans la couverture dudict bastiment neuff, il a esté employé cent quatre vingt six milliers d'ardoises, vingt milliers de lattes, et environ trois cents / milliers de cloux de lattes, trois centz d'affecteaux plombés tant pour les lucarnes que pour le reste, et deux barriques de chaux, ce qu'ilz ont aussy estimé par le menu et treuvé monter - compris la façon - deux mille cinq centz soixante et une livres, non compris les faulx frais et nourriture des charetiers ny mesme la couverture du dozme [dôme] qu'ilz estiment valloir pour les ardoises et cloux et façon, la somme de cent cinquante livres.

f° 16 Ledict Guiton pour la plomberie dudict domme a rapporté qu'autour et sur ledict domme / il a esté employé deux mille trois centz de plomb qu'il estime mivs (=mis) en place, compris la dorure et peinture, mesme la croix au-dessus, la somme de six centz dix livres.

Ledict Levot, blanchisseur et terrasseur dict que sans les doubleüres dudict bastiment il y a et et convient mettre dix [corrigé en trante] milliers de barrasaulx, sept charretées de foign, cent charretées d'areille, six thonneaulx de chaux [tant] pour blanchir par dedans que checquer par

dehors trante milliers de tuilles, vingt et six milliers de cloux pour les cloaisons / des cellules, dix milliers de lattes pour les dictes cloaisons, et vingt et six douzaines de lineandre (sic), le tout aussy estimé par le mesme et treuvé, monter, compris la façon, la somme de mille quatre vingtz sept livres, non compris les faulx fraiz et nourriture des charretiers.

Les dictz François Desbordes et François Blot, menuisiers, aussy ouis en leur rapport, nous ont dict qu'il y dans le dict bastiment,

f° 17

- scavoir dans l'étage d'embas, en la longère du costé de l'Orient et / en celle du costé de l'Occident neuff grandes fenestres ou croizées à moignaulx, chacune de six volletz de bois de chesne, quarante autres fenestres, tant sur les chambres des cellules qu'aux lucarnes et sur l'escalier, chacune de quatre volletz et deux chasseix à verre garnie de ferrure et pattes comme les précédantes, tant grandes que petites portes le nombre de trante et neuff sur tout ledict bastiment aussy bois de chesne pareillement garnis de ferrures, tant coupletz que gondz, barrées, loquetz et clavures. Et en outre que dans les six premières chambres à prandre du costé de l'Eglise, il y a dans chacune un lict clos foncé par en haut et par embas, avecq une presse au pied à deux vollées, un prieu Dieu garny d'un vollet embas fermant d'un cadre et au-dessus l'accoudouer fermant, et un cadre pour recepvoir un tableau, une table avec une liette, un porte livre à trois estages dessus, une chaize ou fauteuil, un cadre au-dessus de la porte avec un vollet pour recepvoir tableau.

f° 18

Le tout dudict travail pour la menuzerie, compris aussy la ferrure nécessaire cerrure et cleff estimé par le menu et treuvé monter à la somme de deux mille six centz soixante et neuff livres

Au regard des vitrages lesdits Blo et Levot respectivement convenus des partyes, ont conformément dict que chacune des dictes neuff grandes croizées porte soixante piedz de verre pour l'embas en enthier outre la croizée de l'église et que les quarante autres fenestres portent chacune vingt et quatre piedz de verre; estant mis en place, estimé par le menu et treuvé monter à la somme de six centz quinze livres, à raison de sept solz le pied, et autre pour avoir mis en coulleur d'ollive à huille les portes et fenestres cy-dessus la somme de deux centz vingt et quatre livres.

Les mesmes ont estimé les huict grilles de fer des grandes croizées du bas estage et la moÿenne au-dessus de la porte du pezron (=perron) en la longère de l'Orient la somme de huit centz soixante et quinze livres, estantz du / poids de trois milliers cincq centz, à raison de cincq solz la livre.

Et est tout ce que concerne le d[ict] bastiment, à l'exception de la croizée et chapelle d'advance, mentionnez cy dessus, dont, à la requeste des d[icts] relligieux et du consentement des d[its] procureur du roy de Saint-Brieuc et procureur d'office de Coetmolloan en la dicte qualitté et en leur présance, nous avons aussy faitz procès-verbal et pris le rapport des dictz ouvriers et artisans ce touchant. Ce faisant, nous ont rapporté et faitz voir, sçavoir lesdictz / Labbat et Blanchart, picoteurs et maçons, que la d[icte] croizée a de longueur dix huict piedz franchz entre l'arcade quy faitz la longère de l'église et le pignon de la sacristie, et de largeur entre les deux murailles vingt et deux pieds franchz (=francs) et de hauteur de muraille depuis le plain pied trante pieds franchz quy font, tout compris mesme la .. .? d'icelle advance, cinquante toizes de muraille - que dans la longère du costé de l'occident il y a une vitre de six piedz d'ouverture et quatorze de hauteur garnie de taille par dehors et par dedans, avecq petite et grande /voulte.

Et que dans la chapelle d'advance il y a une arcade supportant la longère quy forme la chappelle avançant en dehors, qui contient dix huict piedz d'ouverture entre les jambages, la haulteur proportionnée à l'ouverture, tout de taille.

Pareillement en ladicte chappelle du costé du midy une croizée de quatre pieds d'ouverture et de neuff piedz de haulteur, voulte en anse de panier avecq son arrière voulte aussy toutte de taille.

Un escallier descendant du dortoir dans l'église composé de vingt et deux marches de pierre marches de pierre de taille, avecq un garde fou de trois piedz de haulteur couvert de pierre / de taille fassonné.

Par dessoulz dud[ict] escallier, une porte d'architecture sellon Vignolle de l'ordre Tozcanne, pour la servitude de la sacristie dans l'église.

Le tout estimé par le menu et treuvé monter a la somme de douze centz cincq livres, en ce comprins la corniche et entablement de la chappelle d'advance en dehors du costé de l'Orient.

Les dictz Blot et Desbordes, menuziers, nous ont aussy dict et faitz voir que dans ladicte croizée, sur la porte de la longère vers l'Occident, est un tambour garny de deux portes, une à quatre batantz de six pieds de largeur

fol. 21 et de haulteur huict pieds, et l'autre de trois piedz de largeur et de cinq piedz et deux [pouces] de haulteur, ledict tambour couvert et de boys de chesne en entier : comme aussy dans lad[icte] chappelle d'advance une croizée de bois de chesne à moignaulx avecq un lambrier de bois de chastaignier au-dessus de lad[icte] chappelle.

Le tout estimé par le menu et treuvé monter compris la croizée de la vitre vers l'Occident, la somme de cent trante et quatre livres.

Lesdicts Cloarec et Henry cherpantiers, ont dicts que dans ladicte croizée il y a sept couples d'ogive garnies et pretz de recevoir lambris avecq leurs tirants, sablières et cheffrons et dans la chappelle d'avance deux tirantz avecq deux demy couples garnis de poinçons, fillières, festes [=faits], sablières et cheffrons, qu'ilz ont estimé par le menu et treuvé le tout monter à la somme de trois centz livres.

Ledict Levot, terrasseur et blanchisseur, a aussy rapporté qu'il a cousté pour la chaux et façon de blanchissage de ladicte chappelle et croisée de la dicte église la somme de vingt et une livres, la dicte croizée et chappelle non taillée.

f° 22 et que dans la grande vitre de l'Occident il y a soixante pieds de verre, et dans la croisée de la chappelle d'advance, il y a cinquante pieds de verre qu'il estime valloir en place, à raison de sept solz le pied, la somme de trante et huict livres dix solz, et en outre la somme de six livres pour avoir mis en couleur d'ollive en huylle lesdictes deux grandes croizées.

Et lesdictz Le Guen et Lecaezre, couvreurs, disent qu'il a esté employé à la couverture, tant de ladicte croizée que de ladicte chappelle d'advance vingt milliers d'ardoises, vingt et six milliers de cloux de lattes, deux milliers et quatre centz de lattes, le tout estimé par le menu et treuvé monter, compris la façon, la somme de deux centz livres.

f° 23 Ce fait, et attendu la nuit survenue, nous avons remis à demain de continuer à l'estat et procès-verbal ...

[signatures] (dont celles de) fr. Péan pr[ocureu]r de Coët|malouen|.

" ... le lendemain dix huictiesme octobre ... [en présence des mêmes] nous ont remontré que l'église de ladicte abbaye dans ses longères, pignons, ses poutres et couvertures, est toute ruinée et dans une extrême indigence de réparation, et qu'elle menace une plus grande ruine et mesme totale sy promptement il n'y est pourvueü et qu'il / convient pour la faire subsister et mettre en estat, reffaire à neuff les deux mès [=maitres ?] pignons,

changer pour la plus part la cherpante et boissage, blanchir et paver ladicte église et requis à cette fin qu'il nous plaist en faire estat et procès-verbal et sur ce prendre le rapport desditz expertz et ouvriers. A quoy procédant, aiant descendu dans ladicte église, et prins séparément le serment desd[icts] ouvriers, nous ont iceulx dict / et fait voir, sçavoir lesdicts Labbat et Blanchart que ladicte église a de longueur, entre ses deux pignons, après l'avoir mesuré, cent cinquante et deux piedz; et de large, entre les deux longères, vingt et trois pieds de clos; que le pignon du maistre-autel menace ruine quoy que desjà il se remarque que pour se soustenir il y a esté mis cy devant un pillier arbutant vers le midy; que néantmoins ledict pillier arbutant n'a peü empescher que la grande vitre dudict maistr[e] autel ne soit / ruineuse et toute ouverte; et qu'il a esté besoign d'y mettre des cleffs de bois en plusieurs endroits et en divers temps pour éviter la ruine de la formarge ou roze dudict maistr[e] autel; quy ne peut plus longtemps subsister sans la descendre et rebastir le mesme pignon à neuff.

Pour laquelle démolition et réédifica[ti]on de tout quoy, compris mesme l'oeuvre de main, appartiendra la somme de huit centz dix livres / au rapport des d[icts] picoteurs et massons.

f° 25

que la longère du costé du midy est soulz plombée au dedans de l'église de quatre à cinq poulces et qu'elle est ruineuse; laquelle convient desmollir et reffaire de neuff pareillement sans pouvoir y apporter aucun autre remède; et pour ce estiment appartenir tant pour desmollition que reffaire de neuff tout compris mesme l'oeuvre de main, la somme de mille cinquante livres.

f° 26

Que le pignon vers le couchant où est la principale norte et entrée de l'église / est de nulle valeur et qu'il est requis de le reffaire depuis les fondements, attendu que c'est par iceulx que ledict pignon a pris falz ? aux deux coings et qu'il appartient pour la desmollition et réédification dudict pignon tout compris, mesme l'oeuvre de main, la somme de six centz livres, attendu qu'en reffaisant ledict pignon il sera nécessaire de faire deux pilliers arbutant aux coings dudict pignon de pierre de taille pour fortifier les longères, à cause d'une grande porte et vitre quy sont audict pignon / dont est prouvenu (=parvenue) la ruine d'icelluy, faute qu'auparavant ladicte ruine arrivée lesdictz pilliers arbutantz n'avoient esté placés.

f° 26

Qu'il est nécessaire pour la commodité et clareté de ladicte église de faire trois vitraulx au lieu de cincq petits qui sont dans la longère vers le cloistre, chacune de six piedz d'ouverture et quatorze de haulteur, le tout de taille, avecq double voute, et que pour ce il conviendra emploier et appartient la somme de trois centz livres.

Que dans la longère du costé du midy tout joignant le pignon du maistre autel, il y a huict toises de muraille menaçant ruine, qu'il fault aussy reffaire de neuff, et pour ce emploier la somme de cent vingt livres, à raison de quinze livres la toise, compris la desmollition et tout fraiz.

L'autre longère du costé du nort de ladicte église est en état de subsister et n'est nécessaire que de checquer et regarnir ladicte longère de chaux par le dehors et que pour ce il appartient la somme de cinquante livres.

f° 27

Que dans la croizée de ladicte longère vers le nort, il y a deux petitz vitraux qu'il faut faire à neuff de mesme grandeur que les trois précédantz et pour ce appartient et convient emploier la somme de deux centz livres.

Le surplus des murailles desdictes croizées est en estat de subsister pourveu qu'elles soient garnies de chaux par le dehors et pour ce appartient quarante livres.

Les dictz Cloarec et Henry, cherpantiers, nous ont rapporté et fait voir que la cherpante depuis le pignon du maistre autel jusques au clocher est de nulle valeur, laquelle cherpante il faut descendre pour la reffaire de neuff et pour cest effet est nécessaire d'emploier cincq couples garnis de leurs sablières doubles et deux tirantz, fillières et cheffrons. Et pour ce appartient et compte la somme de deux centz quarante livres.

f° 28

Que pour fortiffier le clocher il y convient mettre trois poutres, chacune de vingt et neuff piedz de longueur et en quarré de traize à quatorze poulces, avecq six jambes de force posées sur les dictes poutres et quatre aboutantz; de plus trois autres poutres apposées sur les dictes jambes de force et aboutantz, chacune de quatorze piedz de long et de dix poulces en quarré; davantage quatre aboutantz dans la chambre des cloches pour empêcher le grand bransle dudict clocher, chacune de saize piedz de long et huict poulces en carrée.

Au dessus de la première platte forme où est posée la pyramide, il est aussy nécessaire de quatre aboutantz, chacun de huict pied de longueur, six poulces de large et quatre d'espaisseur, le tout pour éviter à la ruine évidante dudict clocher. Et qu'il appartient pour ce, le tout estimé par le menu, la somme de trois centz quinze livres, quitte de fraiz et mis en place.

f° 28

Que dans la neffe de l'église il fault traite [=mettre] faux couples d'ogive pour recepvoir le lambrys, chacun couple à raison de vingt livres posé en place faisant la somme de deux centz soixante livres, que dans la cherpante de la croisée vers le nort il est nécessaire de mettre deux croix de saint André de chaque côté autrement [ainsi que] deux couples pour servir de filières et mpescher le rollement de la cherpante, les dictz couples au nombre de dix-sept, et disent que mis en place ils vaudront la somme de cent quatre vingtz livres.

Que la cherpante des deux chappelles dans la croizée vers le nort est de nulle valeur, et qu'il faut pour la faire à neuff tout compris la somme de cent vingt livres.

Et en l'endroit nous ont les dictz cherpantiers déclaré qu'il est plus utile de reffaire à neuff le boissage dudict clocher que de le réparer en la forme cy dessus rapportée, d'aultant qu'il n'a jamais esté bien fait et qu'il menace ruine.

f° 29

Lesdictz Desbordes et Blot, menuisiers, oufs en leur rapport, nous ont dict et fait voir qu'il n'y a poinct de lanrben (sic) dans le corps de ladicte église entre les deux m|aistr|es pignon, fors un peu au-dessus du grand autel et presbytaire qu'il fault desfaire et qu'il fault pour faire ledict lambris quatre centz de plancher de sapin, reffendre ou (=an) feistage (faitage) et qu'ilz estiment valloir mis en place, compris le cloux et l'oeuvre de main, la somme de mille quarante cinq livres, à raison de cent livres le cent de plancher.

Qu'il fault en outre pour le lambris des deux croisées en ladicte église qu'y ont de large sçavoir celle du nort vingt et trois piedz et de long transte trois, et celle du midy vingt et trois de large et dix-huit de long, deux cents de bois frais qu'ilz estiment valloir au prix cy dessus, compris le cloux et la façon, la somme de trois centz trante livres.

De plus ils estiment les cinq croisées de bois pour les vitraux qu'il conviendra faire, tant dans la longère du costé du midy, que dans la croizée au nort, à moignaulx coudz et de bois de chesne la somme de cent vingt livres à raison de vingt et quatre livres pièce en place.

Pour la porte de l'entrée principale de l'église dans le pignon vers le couchant, et la croizée au-dessus avecq la petite porte de la chapelle du costé du nort, disent qu'il appartient la somme de quatre vingt et dix livres, aussy mis en place.

f° 29

En l'endroit ledit Hamon audict nom nous a fait entrer dans la sacristie de ladicte église et fait remarquer qu'il n'y a aucuns meubles de bois en icelle, ce que lui avons donné pour constant et appuré mesures que dans ladicte église il n'y a que le seul grand autel quy soit en estat d'y cellébrer la messe.

f° 30

Ledit Levot, blanchisseur, vitrier et terrasseur aussy oüy en son rapport nous a dict et fait remarquer que ladicte église est sans tuyles ni pavé, fors un petit endroit prez le grand autel qu'il faudra deffaire et que pour tuiller ladicte église tant dans sa longueur que dans ses croisées il convient employer vingt et huict milliers de tuille vallant rendus sur les lieux douze livres le millier vingt charetées d'argille, et pour l'oeuvre de main et placer chacun millier trante soltz, le tout faisant la somme de trois centz quatre vingt quatre livres. Qu'il convient aussy blanchir et moletter toutes les murailles de l'église en dedans et à cette fin employer deux thonneaux de chaux et soixante charetées d'argilles, qu'il estime valloir, compris l'oeuvre de main, la somme de cent cinquante livres.

f° 31

Et pour vistrer les cinq croisées ou vitraulx dont a esté parlé cy-devant par ledict Labbat, mesme la vitre qui est au bas de ladicte église au pignon du couchant, dict qu'il conviendra employer quatre centz trante deux piedz de terre, à raison de soixante et douze en chacun vitraul, et pour vitrer lesdictes cinq croisées ou vitraulx qu'il estime en place sept solz le pied, revenant le tout à la somme de cinquante et une livre quatre solz la grande vitre au maistre autel, en ce que non compris qu'il faudra aussy reffaire à neuff lors de la desmollition du pignon suivant le rapport des dictz massons.

Lesdictz Le Guen et Le Caezre, couvreurs, disent et rapportent que pour couvrir la cherpante neuffue qui sera mise depuis le pignon du maistre autel jusqu(es) au clocher, il faut douze milliers d'ardoise outre celles qui serviront de l'antienne couverture, trois milliers de latte, trante et cinq milliers de clous le tout estimé par le menu et trouvé monter, compris l'oeuvre de main, la somme de deux centz douzes livres. Et au cas qu'on refferait de vieuff la cherpante ou clocher suivant le rapport et admis desdicts couvreurs disent qu'il fault pour couvrir ledict clocher six milliers d'ardoises, un millier de lattes, quarante milliers de cloux, le tout estimé valloir, façon compris, la somme de cent quatre vingt quinze livres.

Et pour la couverture en entier des deux chappelles quy sont dans l'église du costé du Nort, suivant aussy le rapport desdicts cherpantiers, lesdictz couvreurs disent qu'il faudra envoyer (sic), dix sept milliers d'ardoises outre les antiennes, cincq milliers de lattes et cinquante milliers de cloux, le tout aussy estimé par le menu, façon comprise, la somme de deux centz soixante sept livres.

f° 32

De plus douze douzaines d'affeteaux et tuilles sur lesdictes couvertures qu'ilz estiment, à raison de vingt et cincq / solz la douzaine, quinze livres. Et pour deux bariques de chaux à garnir lesdicts affeteaux, la somme de douze livres.

f° 33

Ensuicte avons sorty de ladicte église dans le préau et lieu ou estoit antiennement les cloistres de ladicte abbaye, ou estant nous ont lesdictz massons et picoteurs fait voir et remarquer un pan de cloistre estant encore en place, quoyque tout ruiné et seullement soustenu par quatre estays, cyntres et poultries traversantz de l'une muraille à l'autre garnis de cleffs de boys tant par dehors que par dedans, ledict pan de quatre vingtz piedz de long de nulle valeur, au boult duquel vers le couchant reste encore quatre arcades debout, aussy toutes ruinées et de nulle valeur sans qu'il reste autre chose présentement debout. Bien avons remarqué, couché à terre vers les mesme costé du couchant les arcades de taille avecq leur remplissement, pilliers et corniche, mesme la couverture aussy a plat de terre, en sorte que ledict Hamon audict nom, sur les rapport desdictz ouvriers, nous requis luy voulloir donner pour appuré qu'il est absollument nécessaire de rebastir à neuff ledict cloistre et que le reste / de la taille quy est sur les lieux ne pourra servir pour la construction d'icelluy, attendu leur forme et qu'ilz sont pour la plus part brizés et rompus, ce qu'avons fait.

Après quoy nous ont lesdicts picoteurs et massons fait voir et remarquer une vieille longère de muraille du costé du midy qui faisait autrefois la longère du réfectoire vers le cloistre, ladicte muraille d'environ dix-neuf à vingt piedz de haulteur dans laquelle nous ont aussy fait remarquer deux portes garnies de taille, environ le milieu de ladicte muraille une forme de piscine en voulte de taille, une auge aussy de taille encore en place pour recepvoir l'eau sans aucun boissage ny couverture, et toute ruinée.

A distance de dix huict piedz de ladite muraille, à l'opposite vers le midy, nous ont aussy lesdicts picoteurs fait voir et remarquer un vieux fondement à un pied prez raz de terre servant aussy autrefois à porter l'autre longère dudict réfectoire.

f° 44

De plus nous ont fait remarquer une autre muraille encore debout vers le couchant soustenant autrefois l'appanteix du cloistre, icelle toute ruinée en laquelle se voit encore à présent deux portes de taille, une massonnée et l'autre ouverte; au dehors de laquelle muraille vers le couchant ils nous ont pareillement fait remarquer un fondement à droite ligne à la distance de vingt piedz, ayant aussi autrefois servy pour porter la seconde longère d'un bastiment.

f° 45

Encore nous ont fait remarquer un petit bastiment dans le coign du cloistre vers le midy au couchant d'environ trante piedz de long et vingt de large et de haulteur douze piedz, et rapportent que les massonnages sont de part et d'autre ruinés.

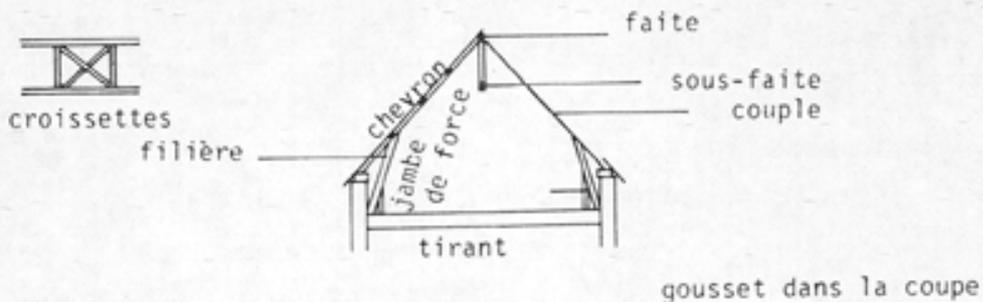
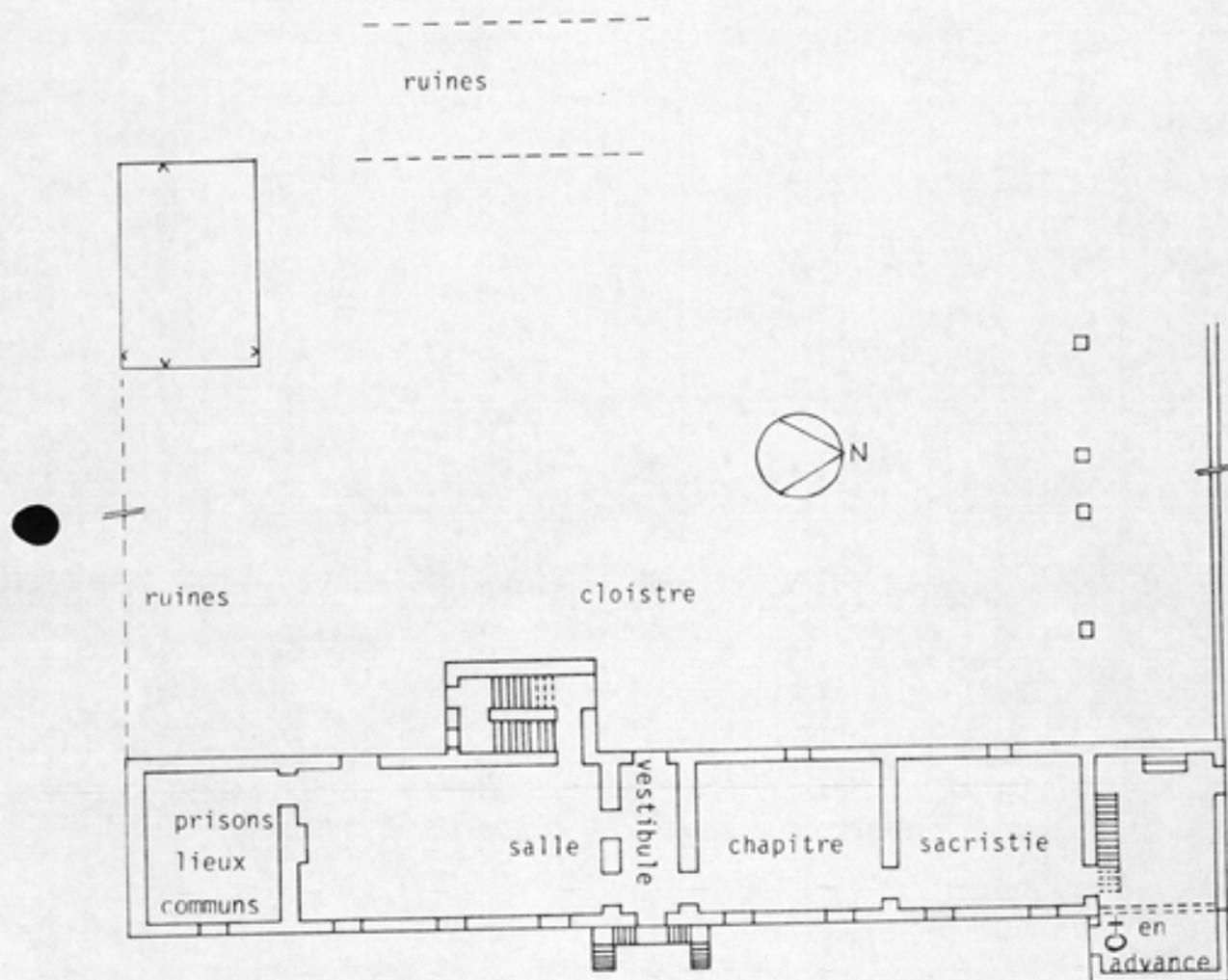
Et lesdictz Cloarec et Henry, cherpantiers, rapportent que les poutres et soulliveaux dudict petit bastiment cy-dessus sont pouries, vermoulues et gastés et partant de nulle valleur.

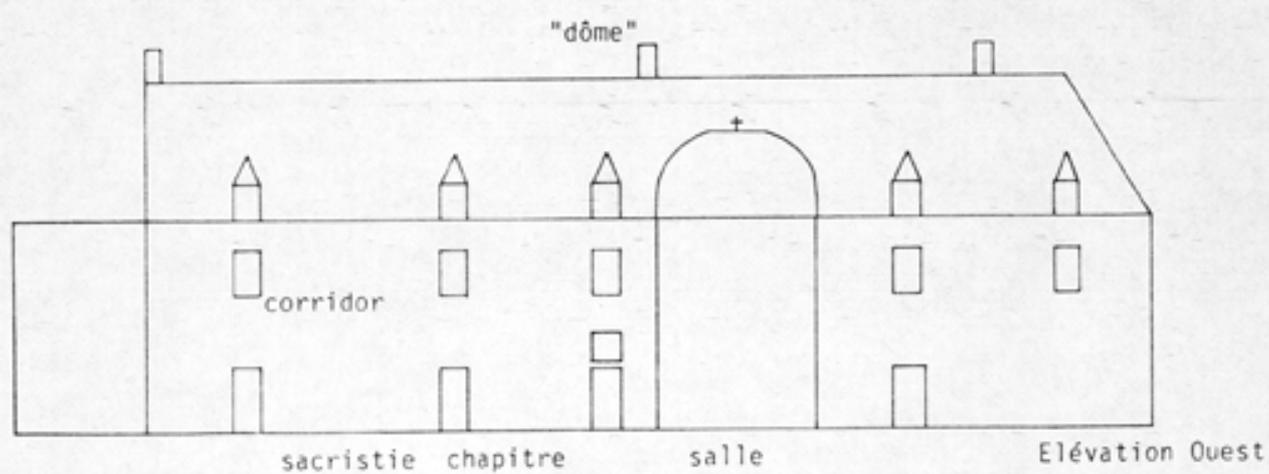
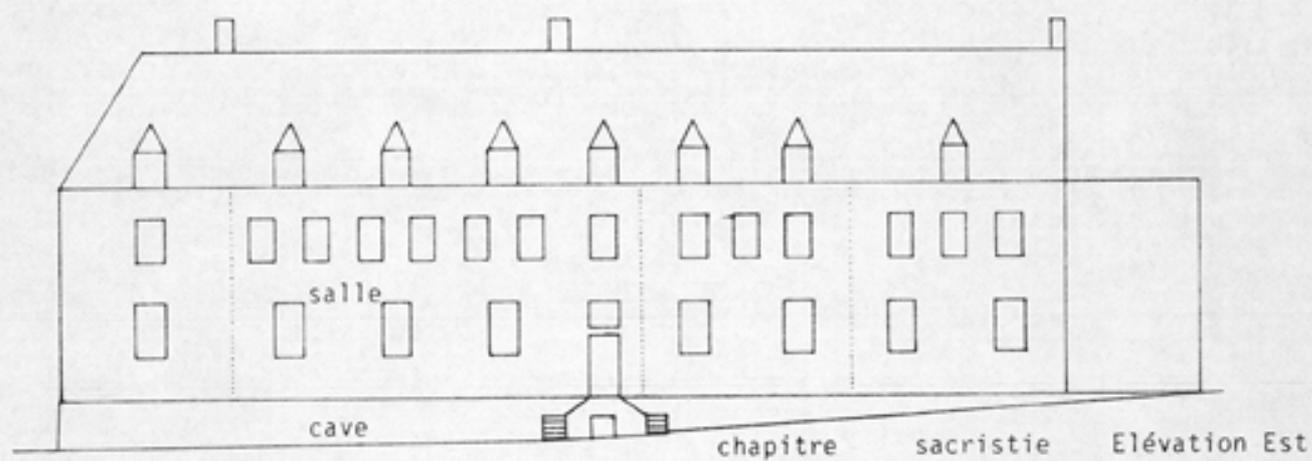
A en après, ayant esté enduitz dans les jardins de ladicte maison, lesdicts picoteurs et massons nous ont fait voir un esquire de muraille cernant un petit jardin dont la plus part, entr'aultre| vers l'Orient, est ruiné et tombé par terre.

En sorte que, après lesdictz rapports d'ouvriers ayantz bien veü et considéré l'estat des choses, nous avons donné pour constant et appuré qu'il n'y a point ny de cloistre ny de reffectoire, ny cuisine, ny infirmerie, ni aucun bastiment pour l'hospitalité, ni aucun lieu régullier dans le dedans de ladicte maison que le seul bastiment neuff cy devant remarqué.

46

Comme aussy nous avons donné pour constant audict Hamon en ladicte qualitté, que la maison est sans enclos, ny fermeture de muraille ny basse court et logement appenteix, escuries ny grenier à pouvoir loger les grains, pailles, foins et fourrages de ladicte maison, ce quy fait que lesdictz relligieux ont esté obligés de loger leurs foins et pailles au bas de la neffe de ladicte église ainsin que nous l'avons veü et remarqué.

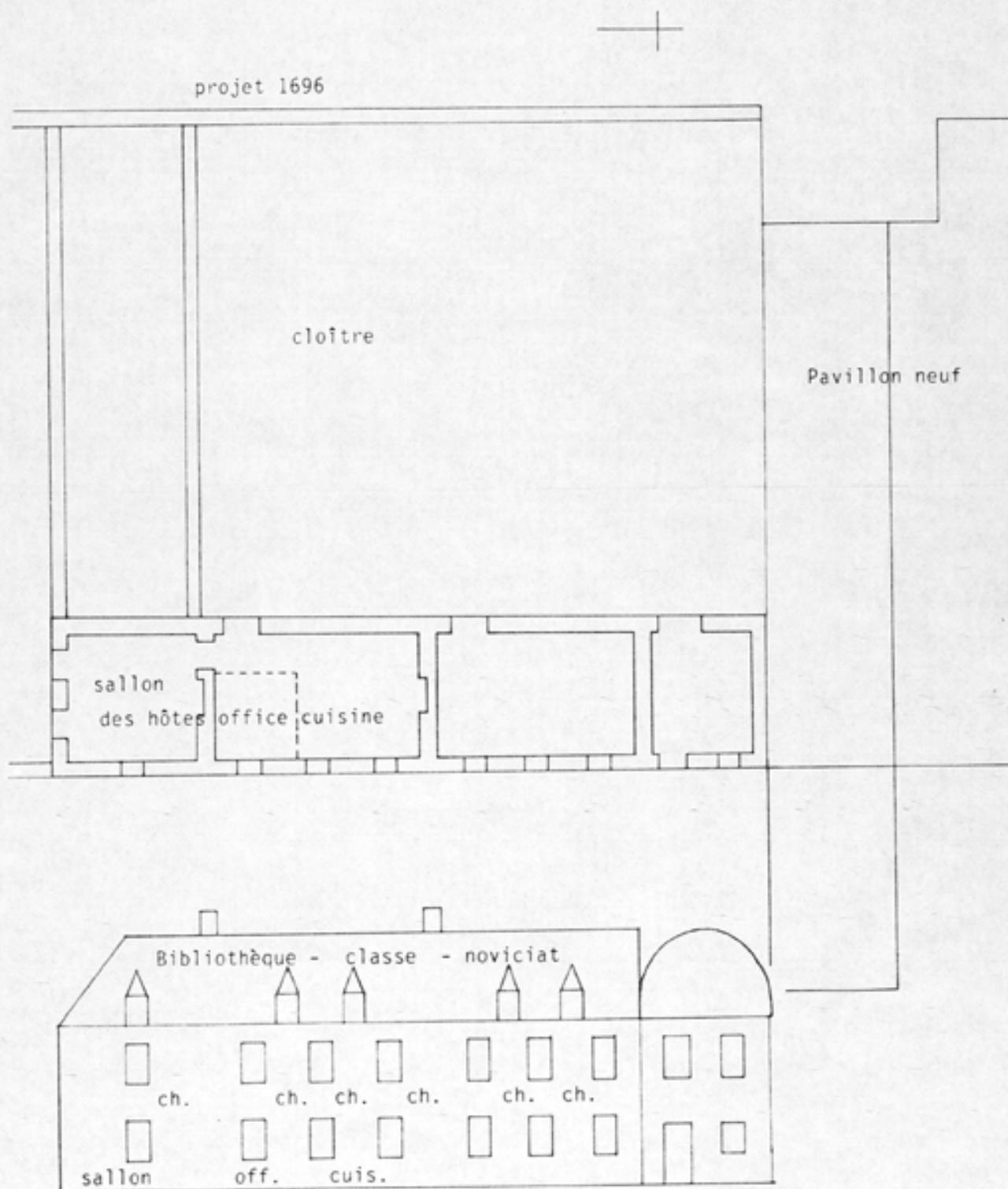




Essai de reconstitution du bâtiment
conventuel.

Devis de 1696-1697,

d'après A.D. 22 Série H, art. 1er



ANNEXE VII

Description des armoiries dans la chapelle abbatiale dans Procès-verbal de visite des commissaires en l'abbaye pour vérifier les signes de juridiction de l'Abbaye - 1er Septembre 1666.

[A.D. 22, série H, article 16] - f° 46 v à 48 R°.

... descendu en l'église de ladite abbaye pour y faire remarquer des escussons ... Avons veü qu'au hault de la principale viltredu grand autel, ... il y a un escusson party de France et de Bretagne, au dessoulz duquel avons veü un autre escusson / d'argent au cheff de gueulle. Du costé de l'évangile et dans la même parcelle [?] ou un peu plus bas avons remarqué (autant qu'avons pu juger par la veüe des choses) des escussons qui sont : de gueulle à une fasce d'or accompagné de trois molettes ou estoiles d'argent. Deux en cheff et une en pointe, et plus bas avons aussi remarqué un escusson derrière le grand autel : d'argent à trois molettes de sable avec un lambeau [=lambel] de même, couvert d'une crosse ...

... Nous avons entré en une chapelle proche dudit grand autel, du costé de l'Evangile, et y avons remarqué deux escussons dans la vitre qui est derrière l'ostel où l'on célèbre la sainte Messe, dont - le premier est escartellé a premier et dernier d'argent et de gueulles, chargé de neuff besans d'argent avec deux et trois d'argent au lion de gueulle armé et lampassé de mesme et de gueulle à une face d'argent accompagné de trois besans de mesme; le deuxième aussi escartellé au premier et dernier d'argent à neuf billettes de sable et de gueulle à neuf besans d'or, aux deux et troisième de sable à un griffon d'argent et d'argent à une / face de gueulle chargée de deux roses d'argent ...

Dans le chapitre ... nous avons veü en fort mauvais estat et ... [avons] remarqué une tumba d'abbé qui a crosse et mitre proche la teste duquel il y a un escusson de pierre en relief chargé de neuff macles et [le représentant des religieux] a maintenu que c'est pareil escusson qui est au haut de la principale vitre de Quenepers ...

ANNEXE VIIIProcès-verbal d'estimation des biens de l'abbaye de Coetmalouën

|A.D. Côtes-du-Nord, série Q, biens de première origine -carton 23, Kerpert|

4.5.7.10.12 et 13 fructidor en 12estimation des biens de l'abbaye de Coetmalouen faite par Yves Loyer notaire de Senven Lehart. expert ...

f° 1 recto " La maison principale de Coetmalouen est distribuée en trois corps de bâtiments, celui au levant ayant façade sur le jardin, composé d'une petite cellule appelée la prison, étant au midy dudit corps de batiments y joignant l'appartement des commodités, planchers au dessus, au nord desdits appartements, une grande salle ayant autrefois servi de grenier, le fond en est planchoyé, à son midy, un pignon à feu, au nord de la dite salle est le passage du Cloître au jardin, le plancher du passage en grande partie enlevée. Pour descendre au jardin, un escalier de grosse taille, au dessous dudit passage et de l'appartement qui le précède sont les caves, au nord dudit passage autre appartement joignant lequel sont les deux sacristies où il y a encore d'attache les debris d'armoires qui servoient à placer les ornements, pour aller du cloître à l'église et aux dites sacristies, une porte d'entrée, où est l'escalier pour monter au premier étage et aux greniers; au premier étage, six chambres divisées en petites cellules, grenier au dessus sous couverture d'ardoises, dont plusieurs parties manquées, le surplus criblé et sans enfaiteux en majeure partie. Au nord des greniers est la chambre de l'horloge, dont le plancher est détruit, au-dessus un petit clocher surmonté d'une croix.

Dans la longère du levant dudit édifice sont trente une ouvertures en taille de porte et fenestres, sept sont garnies de grillages de feu, au dessus de la porte d'entrée au jardin, une traverse et sept montants de fer, à une autre fenêtré, il reste une traverse de fer - au midy dudit corps de bâtiments trois ouvertures de taille, dans la longère du couchant, sept ouvertures pareilles, au nord dudit corps de bâtiments est l'église de Coetmalouen, construite en majeure partie de pierres de taille, communiquant au cloître par l'entrée au Nord des sacristies et ayant sa principale sortie au couchant sur le chemin d'où l'on y descend par des degrés de pierres de grosses tailles. L'église est éclairée par dix grandes ouvertures de taille

en voute deffendues par montants et traverses de fer et garnies en grande partie de vitrages. En avant du coeur un maître-autel, le coeur est parqueté, l'alentour en est boisé et garni de quatorze sièges. Dans le --- --- --- --- du nord, sont les debris des deux autres autels, dans le côté Nord, un simple banc de planches pour s'asseoir ; autre banc pareille vers le couchant, le lambris de l'église est de planches de sapin, sous l'ouverture d'ardoises manquant de réparation.

Le corps de logements au midy du cloître, a façade sur le parterre du jardin, il est divisé dans l'embas en une cuisine qui était l'ancienne cuisine de l'abbaye, deux petites cellules, et trois autres appartements, au bout levant, un escalier de pierres pour monter au premier étage et aux greniers, au premier étage quatre chambres, le double de l'une totalement croulé, celui d'une autre en majeure partie manqué, greniers et mansardes au-dessus sous couverture d'ardoises dont partie détruite et le surplus en mauvais état - dans la longère du midy vingt une ouvertures en taille de portes et fenestres, cinq sont deffendues par montants et traverses de fer, dans la longère vers le cloître sept ouvertures pareilles.

Le corps de batiments au couchant du cloître à façade sur la cour l'embas est divisé en un appartement dit la menuiserie, salle et sallon séparés par la grande entrée, et, un appartement divisé en quatre cellules nommé la procure, séparé du salon par l'entrée qui conduit à la cuisine. Pour monter au premier étage et aux greniers un escallier de taille ganni d'une rampe de fer, au premier étage trois chambres et trois cellules, le double de l'une des chambres et portes une partie de double d'une autre ont croulé, greniers au dessus où avoir été construites des mansardes, les planchers, terrasses et solivaux en majeure partie manqués, sous couverture d'ardoises en mauvais état; dans la longère vers la cour vingt sept ouvertures de taille dont une deffendue par montants et traverses de fer, les ouvertures du deuxième étage bouchées en majeure partie de maçon---, dans la longère vers le cloître huit fenestres de taille, les dits trois corps de bâtiments fermant le cloître des levant midy couchant sont de longueur à partir de l'entrée qui joint à l'église, cent sept mètres cent soixante --- --- --- --- les arras outre six mètres cinq cents trois millimètres, ladite laize compensée, a de hauteur en la longère vers la cour neuf mètres quatre vingt treize millimètres

Le cloître dont partie de la couverture est en cuivre, cerné des dits édifices et de mur au Nord, le terrain renfermé dans ledit cloître contenant trois ares six cents quarante huit millyares planté de bois ..."
le tout estimé un revenu de 60 fr.

le 5 fructidor

f° 2 verso

" au midy de la cour un corps de batiments sur le même alignement ayant de long à deux longères cinquante cinq mètres huit cents cinquante trois millimètres, de laize cinq mètres huit cents quarante cinq millimètres, de hauteur cinq mètres cent quatre vingt quinze millimètres, séparé par pignons et arras en une cuisine au levant, deux écuries remise servent de passage pour aller au jardin, une grange servant aussi d'écurie, fournil et four, avec planchers et terrasses pour recevoir fourages, sous couverture d'ardoises en assez bonne réparation, dans la longère vers la cour quinze ouvertures en taille de portes et fenetres avec leurs fermetures dont plusieurs manquent de réparations --- --- ---- ----

L'avant-cour ayant murs au couchant où est l'entrée garnie des débris d'une clairevoie, et au Nord les dits murs en partie en ruine, contient de plat sept ares neuf cent quatre millyares à chaque coté de la voie d'entrée, une levée bordée de mâçone avec revêtement de taille.

La cour séparée de l'avant-cour par la voie qui conduit au jardin et par mur, en partie pavée et ayant mur au Nord contient dix ares trente millyares sur la dite cour joignant le mur du nord une auge de pierre.

Derrière le fournil cy devant un hangar soutenu d'un côté et d'un bout par sept pilliers de bois, de l'autre coté et bout par le mur du jardin et par celui de cloture, au double quatre poutres à nud sans couverture de chaume en mauvais état, au mur cachant une ouverture de porte sans fermeture, vers le levant du hangar et joignant le mur du jardin, les pierres restant d'édifices écroulés; à gauche du passage qui conduit au jardin derrière le corps de bâtiment au midy de la cour, un courtil à choux ayant son mur au couchant dans lequel une porte d'entrée et contenant compris l'emplacement d'un petit bâtiment en ruine vers le couchant dudit courtil, deux ares cinq cent quatre vingt quatre millyares ...

le tout estimé 27 F

f° 3 verso

le 7 - le jardin 135 ares 128 millyares

douves plantées avec des marches pour y descendre, de grosse taille avec à l'angle Sud-Ouest les ruines de 2 petits cabinets dans les murs du jardin 2 portes cochères et 2 petites portes avec vantaux.

Pour descendre du parterre au jardin 6 marches de grosse taille,
séparation des deux : un mur, au milieu du jardin un cadran sans aiguilles.

ceci estimé à 32 F

- f° 4 recto le "verger" inculte.
l'issue 86 ares 944 milliars
estimés 11 F 50
- f° 4 recto jardin 18 ares 240 mil. est. 4 F
- f° 4 verso le 10 fructidor
- le verger 106 ares 400 mil. 21 F
- 6 pièces de terres de 2 hec. 400 ares et 3084 mil.
estimées en revenus de 148 F 70.
- f° 6 le tout estimé 296 f 20 / an
d'où un capital de 5924 F - mise à prix.

ANNEXE IXListe des Abbés

- 1143-1144 : Daniel Abbé, signataire de la charte de fondation (cf. Annexe 1).
- 1167 : Etudes (Dom Morice I, col. 661).
- 1184-1189 : J. (Jean ?) [Dom Morice I, col. 732].
- 1202 : Eudes II. (Dom Morice I, col. 1202) témoin de la fondation de l'abbaye de Beauport par Alain Comte de Penthièvre et de Goello.
- 1235 : Jacques (enquête pour Henri d'Avaugour).
- 1309 : Geoffroi signe un acte de St-Aubin des Bois (Tresvaux).
- 1385 : Geoffroi 2 (selon une épitaphe sur une tombe :
" Hic Jacet secundus Gauffridus Pligau abbas qui obüt
an domini 1385 dü 23 nunsis maü requiescat in pace. Amen".
B.N. coll. de Gaignières MS 20892 f° 263).
Cet abbé est souvent dit Geoffroy Pligeau. Nous pensons qu'il s'agit plus vraisemblablement de l'indication de la paroisse d'origine de cet abbé. Les archives ne mentionnent jamais de seigneurie de ce nom.
- 1452 : Henry (A.D. 22 Série H, titres particuliers, sans cote).
- 1478-1492 : Bertrand rend aveu en 1485 et 1492 aux seigneurs de Quintin Pierre de Rohan et Jeanne du Perrier (A.D. 22 série H, titres particuliers et archives privées du château de Quintin; chemise Coetmaloën).
- 1500 : Jacques de Kerbihan - pourvu par le Pape Alexandre VI (Tresvaux).
armes sur un tombeau aux armes de Kerbihan : d'argent à 3 bandes d'azur au franc canton de même chargé d'une quinte-feuille d'argent. (B.N. coll. Gaignières, ms 20892 f° 263 et Pol de Courcy).
- 1510 : Tristan Dolo (Tresvaux et Canivez).
- 1518 : Jean Rolland (Pol Potier de Courcy et Tresvaux).

- 1526-1529 : Hervé de Lannion (B.N. ms 20892 et Canivez) également abbé de Bon Repos.
- 1533-1535 : Louis Guinemenec (Louis de Guémené ?) [Tresvaux et Canivez].
- 1537-1539 : Jean de Gaigny (Tresvaux et Canivez).
- 1543-1545 : François de Maulny (A.D. 22 H. Art. 1).
- 1546 : Charles Tiercelin Sr des Brosses "dernier possible possesseur" (A.D. 22 H. art. 2).
- 1571-1593 : François de la Tour, évêque de Quimper 1573, évêque de Tréguier en 1583 (Tresvaux et A.D. 22, série H, Art. 2 et 3).
- 1600-1618 : Erric de Lorraine, évêque et comte de Verdun (A.D.22, H, Art. 8).
- 1618-1629 : Charles de Lorraine, neveu du précédent, évêque et Comte de Verdun (A.D. 22, H, Art. 8 et Tresvaux).
- 1629-1661 : François de Lorraine, évêque et Comte de Verdun cousin du Roi, rend aveu au Roi (A.D. 22, H, art. 1 et 2).
- 1636-1639 : Charles d'Acigné (Tresvaux et Canivez).
- 1661 : Hervé du Tertre, abbé coadjuteur de Prières (A.D. 22 série H, art. 3).
- 24 Janvier 1662-1673 : Jean du Val Bronstel, prêtre de Verdun, aumonier de la Reine (A.D. 22, série H, art. 1 et 2).
- 26 Avril 1674-1691 : François Gobelin; aumonier du Roi (A.D. 22, H, art. 2).
- 8 Juin 1691-1708 : Pierre Oger de Cavoye (A.D. 22, H, art. 1er et mémoire de Béchameil de Wintel).
- 15 Août 1709-1753 : Jean Joseph Languet de Gercy, évêque de Soissons en 1715, archevêque de Sens en 1731 (A.D. 22, H, art. 3, 31 et 33, et Tresvaux).
- 1753-1785 : Antoine Joseph de Lorens (alias des Laurents), évêque de St-Malo (A.D. 22, série G, Kerpert et Série H, Art. 31).
- 1786-1790 : N. de Goyon, chanoine et vicaire général de Rennes (Tresvaux et Canivez).

Table des illustrations

		<u>n°s clichés</u>
Pl. I	Croquis : plan d'élévation de la chapelle.....	83.22.64 P
- I bis	Cadastre 1941 - section B ² - échelle 1/2000 ^e	
- II	Cadastre ancien - section B ¹ -	79.22.192 79.22.130 VE
Doc. 1	Plan supposé de l'abbaye, non signé, non daté. Vers 1696 ?	79.22.406 XE
- 1 bis	- - - : légende	79.22.407 XE
- 2	Plan des bâtiments annexes de l'abbaye (projet non exécuté)	72.22.05 V
- 3	Projet de cour régulière, non signé, non daté. Vers 1696 ?	72.22.04
- 4	Plan des bâtiments avec une retombe, non signé, daté 1748	72.22.02 V
- 5	Carte figurative des bois de l'abbaye - - daté 18 octobre 1705	72.22.03 V
- 6	Arpentage des bois de l'abbaye. Septembre 1746	72.22.01 V
Fig. 1	Vue aérienne des bâtiments, prise de l'Ouest	80.22.481 VR
- 2	- - - - du Sud-Ouest	80.22.482 VR
- 3	<u>annulé</u>	
- 4	Logis abbatial, élévation Sud	82.22.474
- 5	Vue générale des bâtiments, prise de l'Ouest	82.22.473
- 6	- - - - -	73.22.594 V
- 7	Logis abbatial, élévation Sud	73.22.592 V
- 8	- - travées centrales	73.22.591 V
- 9	- - fronton supérieur	73.22.593 V
- 10	Façade antérieure de la chapelle	73.22.598 V
- 11	Chapelle, porte Ouest	73.22.599 V
- 12	- mur Nord du bras de transept Nord	73.22.596 V
- 13	- mur Sud du choeur	73.22.595 V
- 14	- bras Nord du transept et du choeur	73.22.597 V
- 15	- mur Sud (ancien cloître).....	73.22.600 V
- 16	- porte Sud ouvrant sur l'ancien cloître	73.22.601 V
- 17	- vue intérieure prise vers l'Ouest	73.22.582 V
- 18	- vue intérieure du bras de transept Nord	73.22.590 V
- 19	- vue intérieure axiale du choeur	73.22.581 V
- 20	- - - du choeur prise du Nord-Ouest	73.22.583 V
- 21	- niche-crédence du mur Nord du choeur	73.22.584 V
- 22	- choeur, vue intérieure de l'abside	73.22.587 V
- 23	- bras Sud du transept, porte du mur Est	73.22.585 V
- 24	- porte Sud, arrière-voussure	73.22.586 V

TABLE DES ILLUSTRATIONS (suite)

Fig.25	Logis, élévation antérieure ouest, partie sud	87 22 00471 X
Fig.26	Logis, revers de l'élévation antérieure ouest : trace de l'escalier	87 22 00472 X
Fig.27	Logis, revers de l'élévation antérieure ouest	87 22 00473 X
Fig.28	Logis, mur nord, cheminées	87 22 00474 X
Fig.29	Logis, vu du sud est	87 22 00475 X
Fig.30	Communs au sud ouest du logis abbatial, élévation nord	87 22 00476 X
Fig.31	Chapelle, vue générale sud ouest	87 22 00477 X
Fig.32	Chapelle, vue générale sud ouest	87 22 00478 X
Fig.33	Chapelle, bras nord et mur nord de la nef	87 22 00479 X
Fig.34	Chapelle, chevet vue du nord est	87 22 00480 X
Fig.35	Chapelle, vue intérieure vers l'est	87 22 00481 X
Fig.36	Chapelle, vue intérieure du bras de transept nord	87 22 00482 X
Fig.37	Chapelle, porte sud ouvrant sur l'ancien cloître	87 22 00483 X

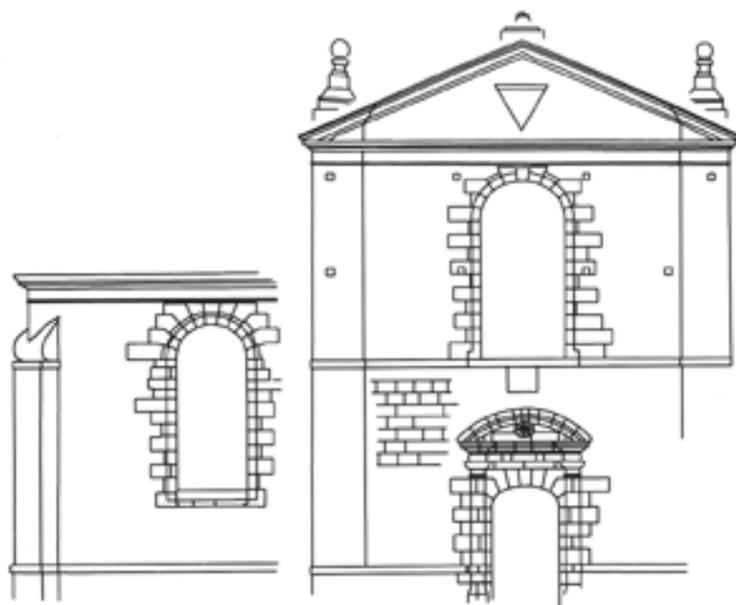
22 KERPERT

COETMALOEN

ABBAYE : élévation^{occidentale} de la chapelle

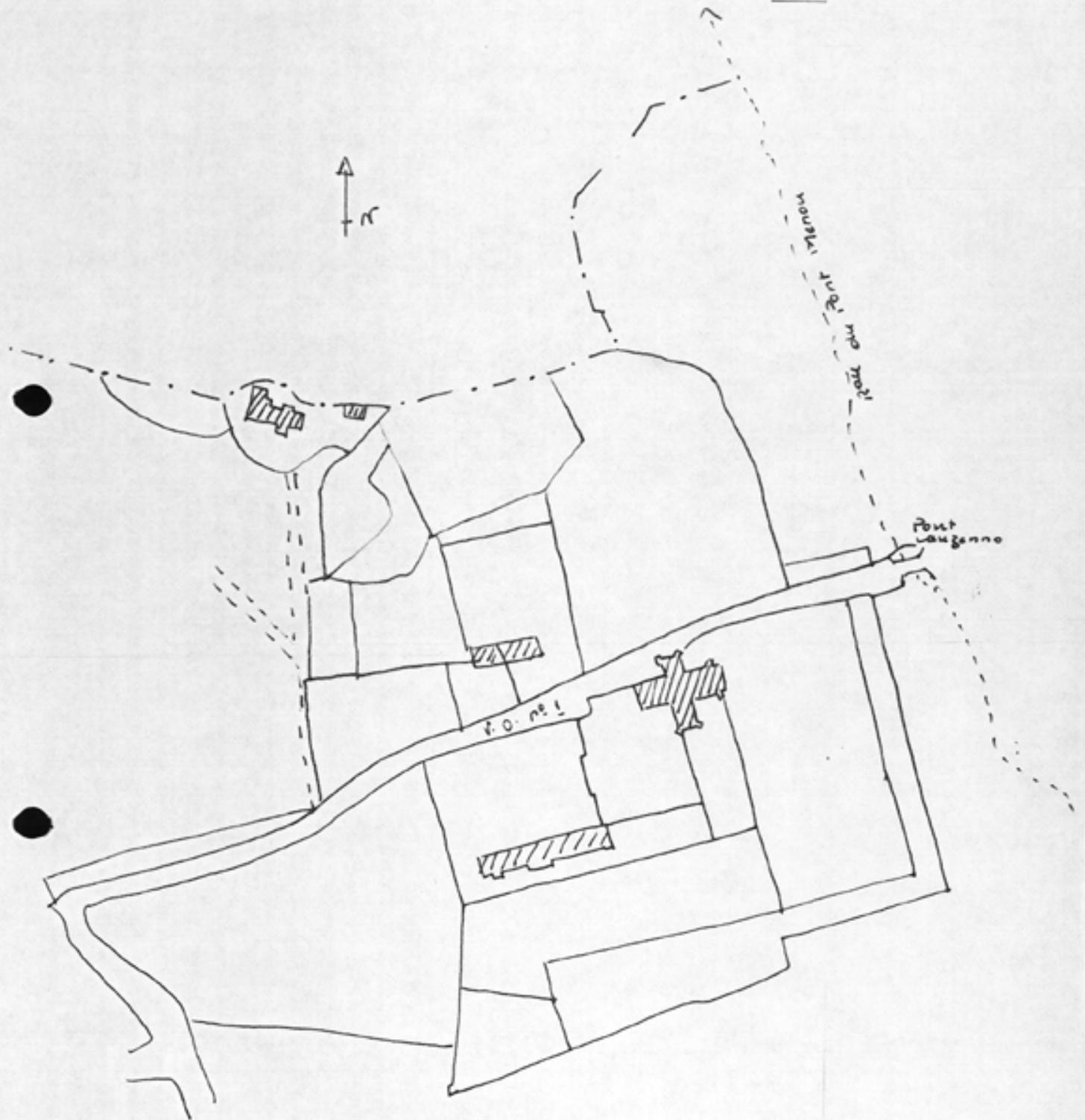
83.22.64 P - cliché ARTUR/LAMBART

Pl. 1



FRANCE - COPYRIGHT INVENTAIRE GENERAL - RESTITUTION MICHEL MONTY

22 KERP
COAT MALLOUEN - ABBAYE
1941 - 1/2000e - section B²
Pl. 1 bis



22 KERP

COAT MALLOUEN - ABBAYE

Cadastre ancien

Section B1

79.22.192 - cliché ARTUR

Pl. II



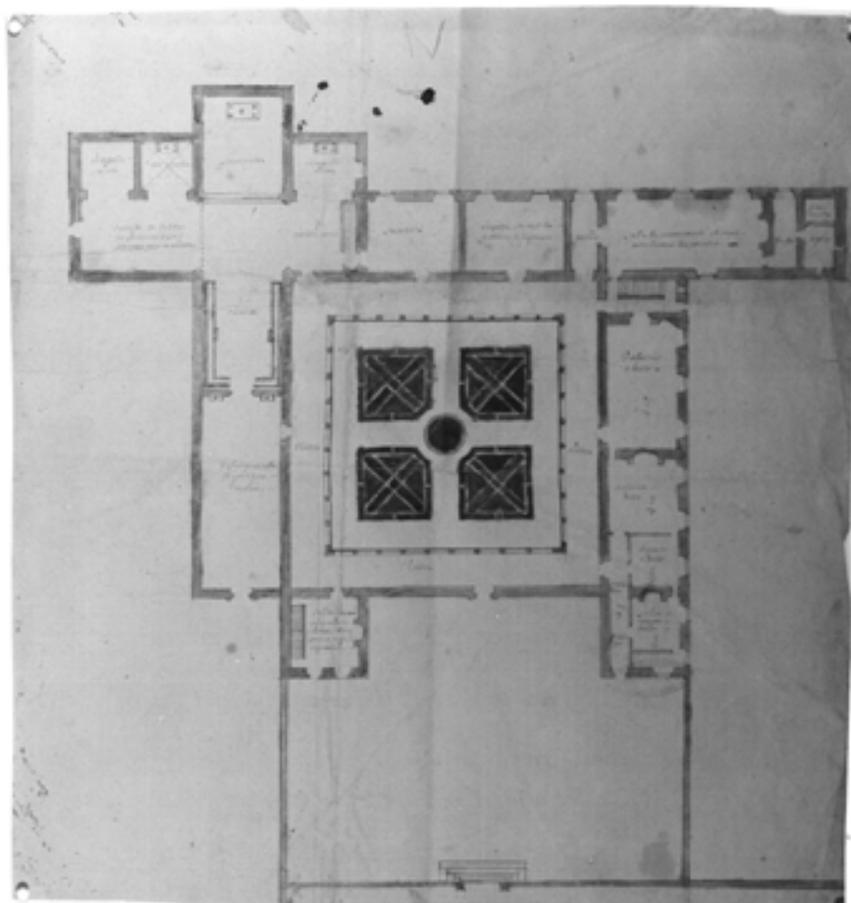
22 KERP

COAT MALLOUEN - ABBAYE

Plan supposé de l'abbaye
(fonds Bon Repos, A.D. 22, série H)
non signé, non daté. Vers 1696 ?

79.22.406 XE - cliché ARTUR

Doc. 1



COAT MALLOUEN - ABBAYE

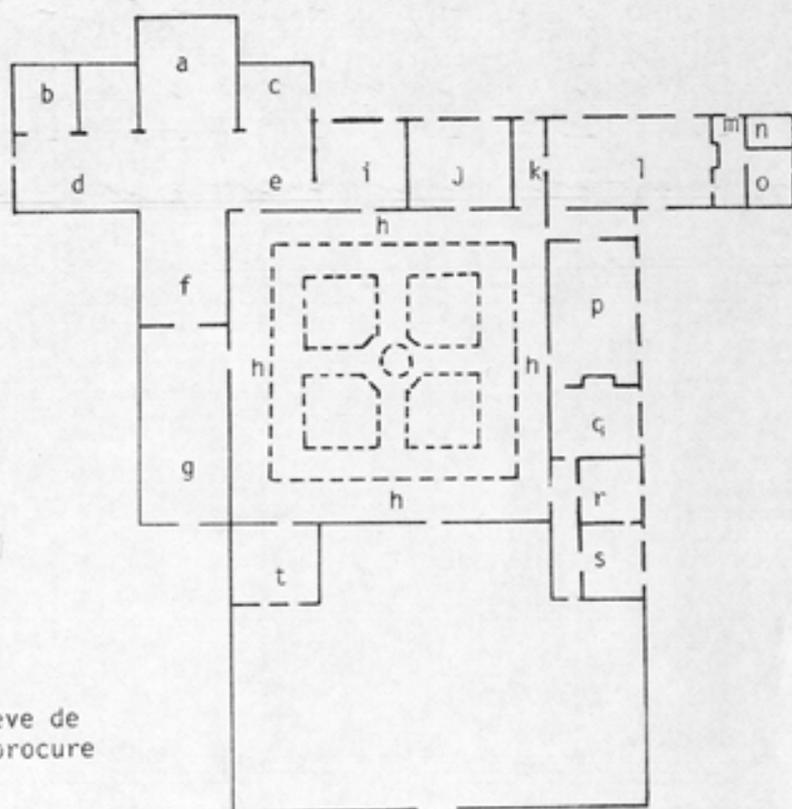
Plan supposé de l'abbaye (fonds Bon Repos,
A.D. 22 série H, non classé),
non signé, non daté

Doc. 1 bis (79.22.406 XE)

Légende

- a) sanctuaire
- b) chapelle ruinée
- c) chapelle neuve
- d) croisée où entrent les femmes
et sont séparées par un chanceau
- e) croisée neuve
- f) chœur
- g) nef impraticable et presque
ruinée
- h) cloistre
- i) sacristies
- J) chapitre servant de
procure et dépense
- k) parloir
- l) salle de communauté
servant actuellement
de grenier
- m) bûcher
- n) fosse morte
- o) ?

- projets
- p) réfectoire à bâtir
 - q) cuisine à bâtir
 - r) dépense à bâtir
 - s) salon à manger à bâtir
 - t) salon d'entrée qu'on achève de
bâtir et qui servira de procure

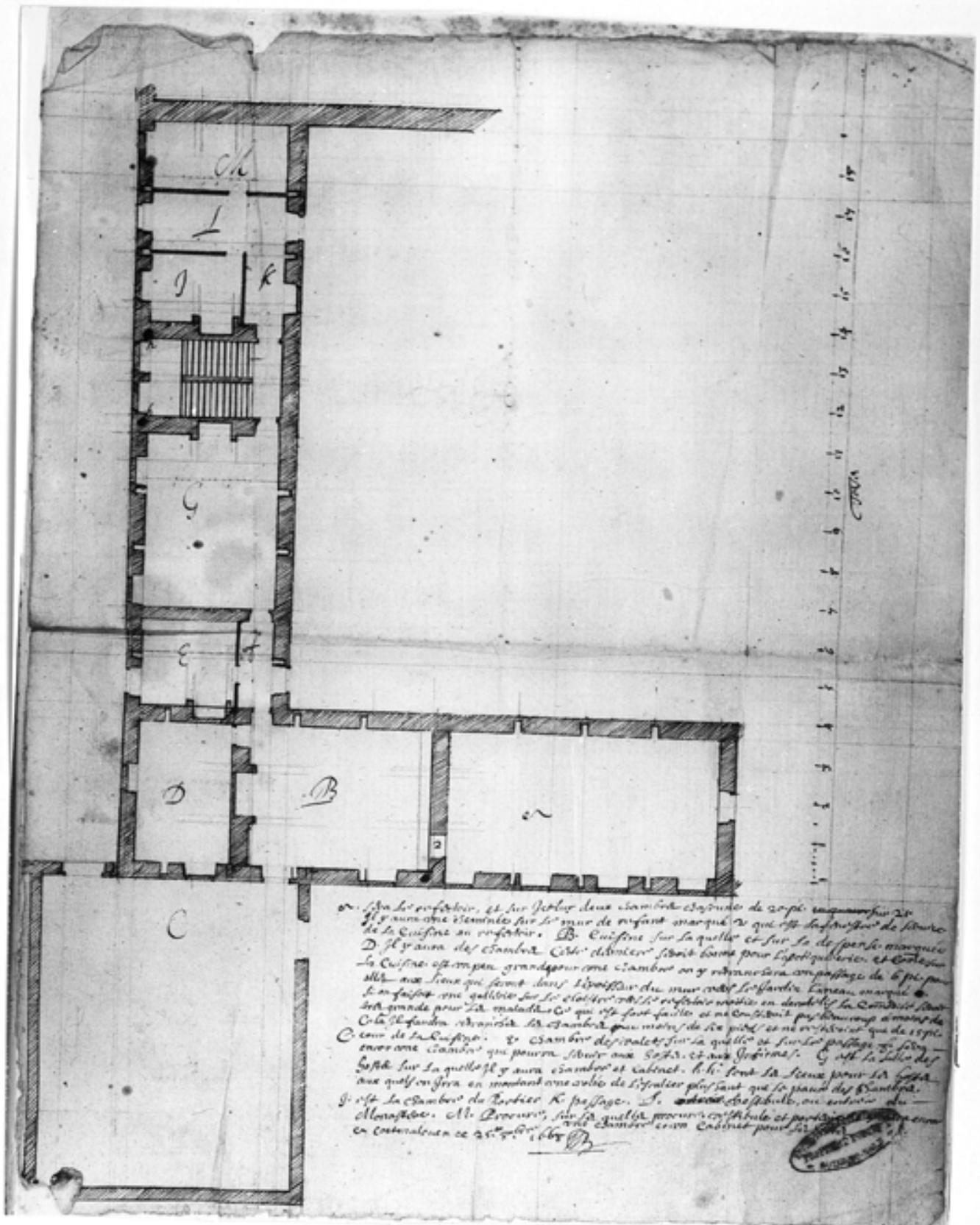


Plan des bâtiments annexes de l'Abbaye,
non signé, 25 Octobre 1668 (projet non
exécuté). Encre sur papier 36x29.

A.D.22. Série H. Act.33. H2

72.22.05 V - cliché DAGORN

Doc. 2



A. La cuisine, et les autres deux chambres esquissés de sept en sept
 Il y aura une chambre sur le mur de refend marqué 20 qui est destinée de servir
 de la cuisine au refectoire. B. Cuisine sur la quelle et sur la de par la couronne
 D. Il y aura des chambres. Cette chambre servira pour l'apothicaire, et celle qui
 la cuisine est un peu grande pour une chambre on y réservera un passage de la pie pour
 aller aux lieux qui servent dans l'éclaircir du mur avec le jardin. L'espace marqué
 L. est fait pour une galerie sur le cloître, et les chambres marquées en double la Couronne
 sera grande pour les malades. C. qui est fort facile et ne se peut par donner à moins de
 C. est la grande chambre de chambre par moins de la pièce et ne se peut par donner à moins de
 C. est de la cuisine. E. chambre de valets sur la quelle et sur le passage qui sera
 encore une chambre qui pourra servir aux Sers. et aux Jerrins. G. est la salle des
 Sers sur la quelle il y aura chambre et cabinet. H. I. sont la scene pour les Sers
 aux quels on sera en attendant que on les y traiter plus tant que le grand des Sers
 J. est la chambre du Portier K. passage. L. est une chambre destinée au service du
 Monastere. M. Procureur, sur la quelle pourra y en faire un cabinet et par
 en contenance ce 25. 1668.

22 KERP

COAT MALLOUEN - ABBAYE

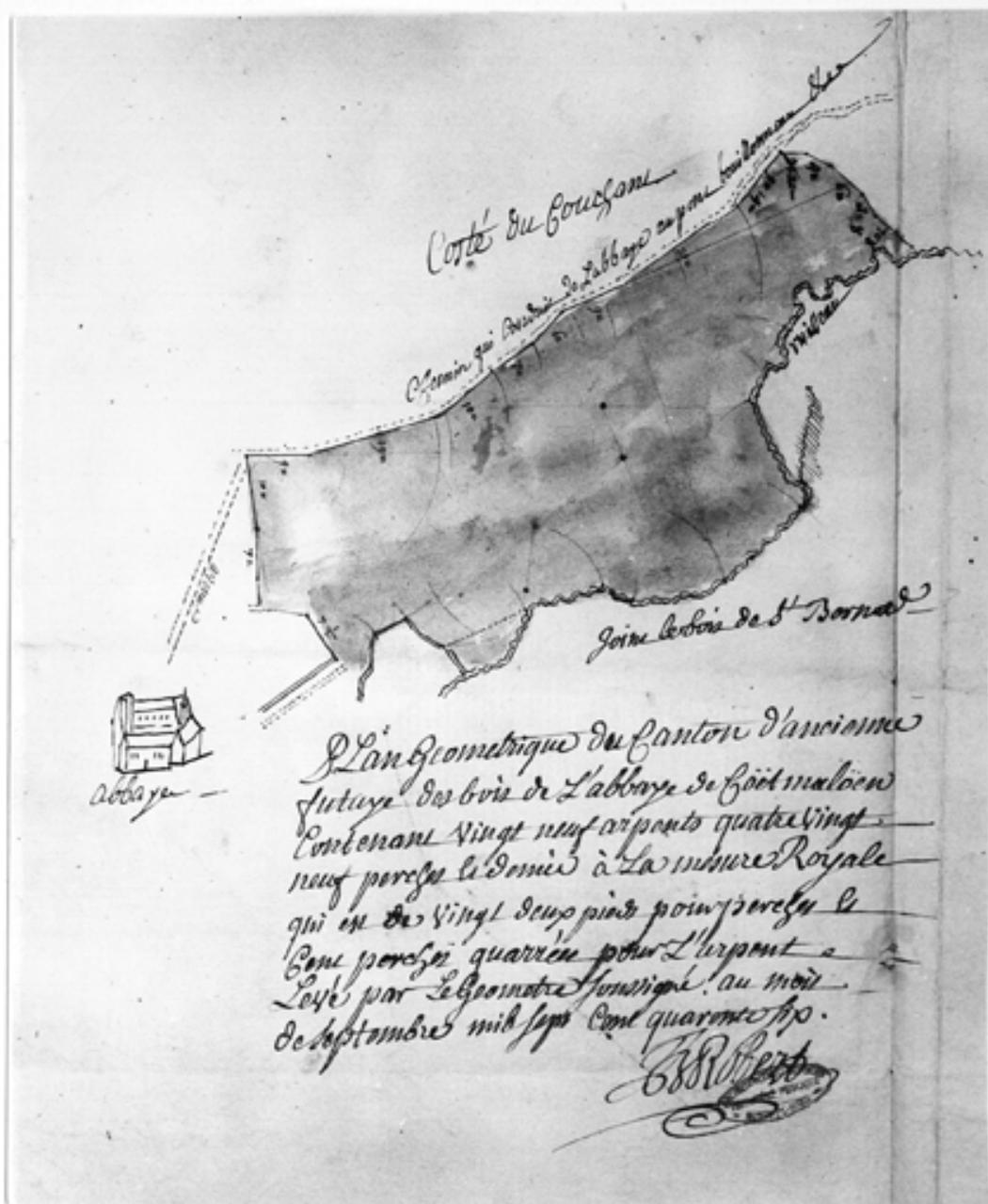
Arpentage des bois de l'Abbaye
par Jean-Baptiste ROBERT, géomètre et
arpenteur. Septembre 1746.

Encre sur papier (57x32)

A.D. 22 Série H, Art. 33, H2

72.22.01 V - cliché DAGORN

Doc. 6



22 KERPERT

COAT MALLOUEN - ABBAYE

Vue aérienne des bâtiments
prise de l'Ouest

80.22.481 - cliché GALREG

Fig. 1



22 KERP

COAT MALLOUEN - ABBAYE

Vue aérienne des bâtiments
prise du Sud-Ouest

80.22.482, VR - cliché GALREG

Fig. 2



22 KERP

COAT MALLOUEN - ABBAYE

Logis abbatial, élévation Sud

82.22.474 - cliché ARTUR

Fig. 4



22 KERPERT

COAT MALLOUEN - ABBAYE

Vue générale des bâtiments
prise de l'Ouest

62.22.473 - cliché ARTUR

Fig. 5



22 KERP

COAT MALLOUEN - ABBAYE

Vue générale des bâtiments prise de
l'Ouest

73.22.594 V - cliché DAGORN

Fig. 6



22 KERPERT

COAT MALLOUEN - ABBAYE

Logis abbatial, élévation Sud

73.22.592 V - cliché DAGORN

Fig. 7



22 KERPERT

COAT MALLOUEN - ABBAYE

Logis abbatial, travées centrales

73.22.591 V - cliché DAGORN

Fig. 8



22 KERPERT

COAT MALLOUEN - ABBAYE

Logis abbatial, fronton supérieur

73.22.593 V - cliché DAGORN

Fig. 9



22 KERP

COAT MALLOUEN - ABBAYE

Façade antérieure de la chapelle

73.22.598 V - cliché DAGORN

Fig. 10



22 KERP

COAT MALLOUEN - ABBAYE

Chapelle, porte Ouest

73.22.599 V - cliché DAGORN

Fig. 11



22 KERP

COAT MALLOUEN - ABBAYE

Chapelle, mur Nord du bras de transept Nord

73.22.596 V - cliché DAGORN

Fig. 12



COAT MALLOUEN - ABBAYE

Chapelle, mur Sud du chœur

73.22.595 V - cliché DAGORN

Fig. 13



22 KERPERT

COAT MALLOUEN - ABBAYE

Chapelle, bras Nord du transept et chœur

73.22.597 V - cliché DAGORN

Fig. 14



Fig. 15



22 KERP

COAT MALLOUEN - ABBAYE

CHAPELLE, porte Sud ouvrant
sur l'ancien cloître

73.22.601 V - cliché DAGORN

Fig. 16



22 KERPert

COAT MALLOUEN - ABBAYE

Chapelle, vue intérieure
prise vers l'Ouest

73.22.582 V - cliché DAGORN

Fig. 17



Fig. 18



22 KERPERT

COAT MALLOUEN - ABBAYE

Vue intérieure axiale du choeur

73.22.581 V - cliché DAGORN

Fig. 19





22 KERPERT

COAT MALLOUEN - ABBAYE

Chapelle - niche-crédence
du mur Nord du chœur

73.22.584 V - cliché DAGORN

Fig. 21



Fig. 22



Fig. 23



Fig. 24



ABBAYE

FIG.25 Logis, élévation antérieure ouest, partie sud.

Cl. G. LE LOUARN, Inventaire général,
87.22.471 X



FIG.26 Logis, revers de l'élévation antérieure
ouest : trace de l'escalier.

Cl. G. LE LOUARN ,Inventaire général,
87.22.472 X

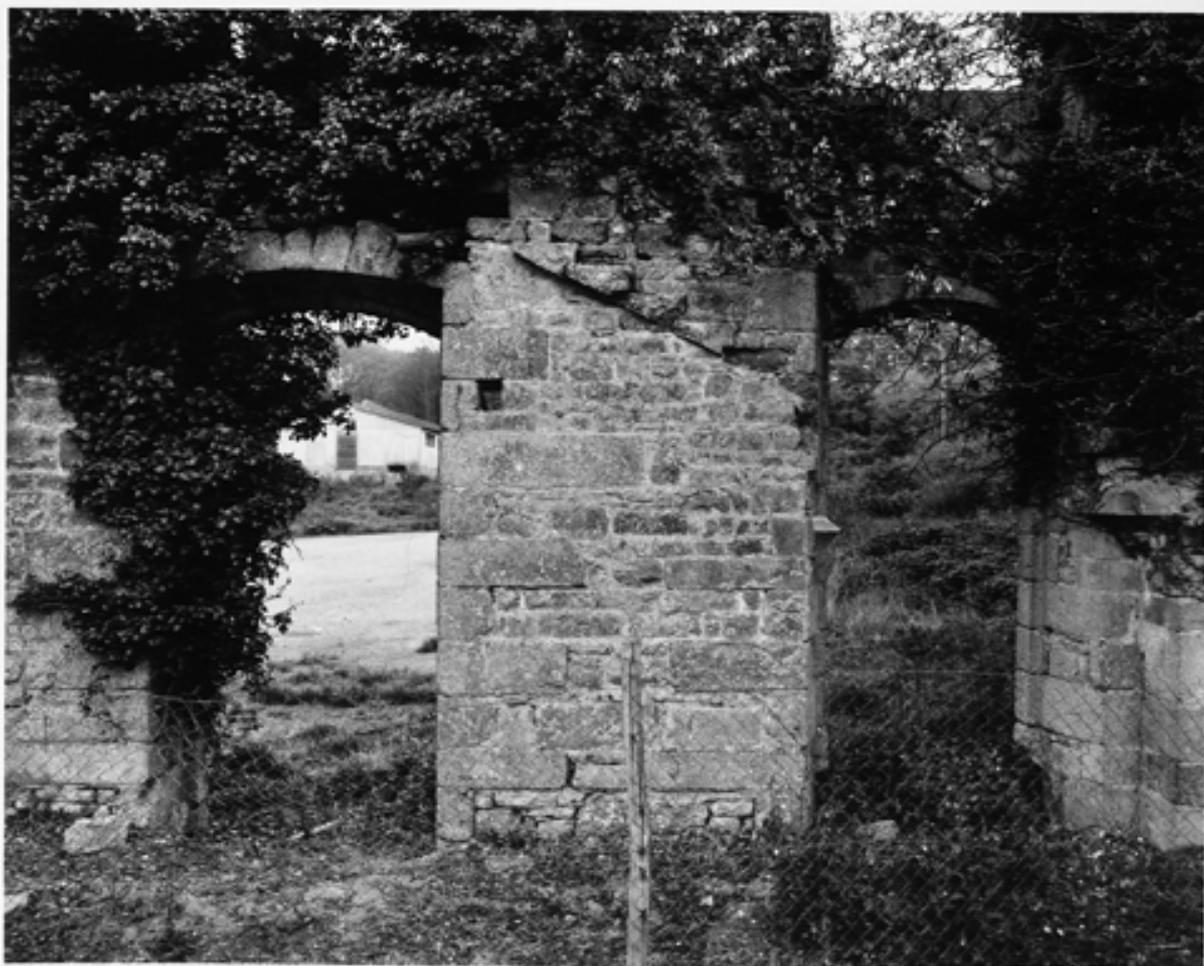


FIG.27 Logis, revers de l'élévation antérieure
ouest.

Cl. G. LE LOUARN ,Inventaire général,
87.22.473 X



FIG.28 Logis, mur nord, cheminée.

Cl. G. LE LOUARN ,Inventaire général,
87.22.474 X

ABBAYE

FIG.29 Logis, vue du sud-est.

Cl. G. LE LOUARN, Inventaire général,
87.22.475 X

FIG.30 Communs au sud-ouest du logis,
abbatiale, élévation nord.

Cl. G. LE LOUARN ,Inventaire général,
87.22.476 X



FIG.31 Chapelle : vue générale, sud-ouest.

Cl. G. LE LOUARN ,Inventaire général,
87.22.477 X

FIG.31 Chapelle : vue générale, sud-ouest.
bis

Cl. G. LE LOUARN ,Inventaire général,
87.22.478 X



ABBAYE

FIG.32 Chapelle, bras nord et mur nord de la nef.

Cl. G. LE LOUARN, Inventaire général,
87.22.479 X



FIG.33 Chapelle, chevet vu du nord-est.

Cl. G. LE LOUARN, Inventaire général,
87.22.480 X

FIG.34 Chapelle : vue intérieure vers l'est.

Cl. G. LE LOUARN, Inventaire général,
87.22.481 X

FIG.35 Chapelle : vue intérieure du bras du transept nord.

Cl. G. LE LOUARN, Inventaire général,
87.22.482 X



ABBAYE

FIG.36 Chapelle, porte sud ouvrant sur l'ancien cloître.

Cl. G. LE LOUARN, Inventaire général,
87.22.483 X

